EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 1

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Grands projets

2.1 – Représentation de Douaisis Agglo à l'association des planétariums de langue française (APLF)

Par délibération en date du 11 Octobre 2019, le Conseil communautaire a autorisé l'adhésion de Douaisis Agglo à l'association des planétariums de langue française (APLF).

Dans le cadre de cette adhésion, il vous est proposé, après avis favorable du bureau, de désigner le représentant de DOUAISIS AGGLO au sein de l'APLF.

Cette désignation s'opère dans les conditions de droit commun présidant aux délibérations du conseil, à la majorité absolue des suffrages exprimés et à bulletin secret. Le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret dans le cadre de cette désignation (article L 2121-21 du CGCT).

Résultat de l'élection

M. Christophe DUMONT est élu à l'unanimité représentant de Douaisis Agglo au sein de l'APLF.

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 2

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Grands projets

2.2 – Parc de stationnement en Gare de Sin le Noble - Raccordement en électricité – Proposition ENEDIS n°DA22/192232/001001 – Contribution financière de Douaisis Agglo

Dans le cadre de la réalisation du parking de la gare de Sin le Noble, des travaux de raccordement sont à effectuer par ENEDIS avec notamment 2 branchements type monophasé de 12 kva et 2 branchements type 2 triphasé de 36 kva.

La proposition de raccordement électrique établie par ENEDIS dans le cadre de ces travaux est présentée en annexe (proposition n°DA22/192232/001001).

Elle prévoit une contribution financière de Douaisis Agglo à hauteur de 11 928,68 € HT (soit 14 314,12 € TTC).

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la présente proposition de raccordement jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à intervenir à la signature de tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 3

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.1 – Admission en non valeurs de créances irrécouvrables (Budget Général - Budgets annexes : Assainissement – Eau Potable – Déchets)

M. le Receveur de la Trésorerie de Douai nous sollicite afin d'admettre en non-valeurs certains titres émis sur différents budgets durant les exercices 2014 à 2019, dont le montant total s'élève à la somme de **14 743,43 €** à savoir :

- **Budget Général** : pour un montant de **9 265,50 €.**
- **Budget annexe Assainissement** : pour un montant de **4 094,11 €**
- **Budget annexe Eau Potable** : pour un montant de **3,02 €**
- **Budget annexe Déchets :** pour un montant de **1 380,80 €**

Les motifs de ces admissions en non valeurs arrêtées au 17/10/2019 et leur ventilation par budget sont détaillés ci-après :

BUDGET	Motif de l'irrécouvrabilité	nombre	montant
BUDGET GENERAL (sur ex 2017 à 2019)	Combinaison infructueuse d'actes	6	965,50
	PV carence (remb avance sur subv ANAH/FART)	1	6 160,00
	PV perquisition et demande renseignement négative	4	2 140,00
	TOTAL	**11**	**9 265,50**
BUDGET ASSAINISSEMENT (sur ex 2015 à 2016)	Combinaison infructueuse d'actes	2	4 094,11
	TOTAL	**2**	**4 094,11**
BUDGET EAU POTABLE (sur ex 2014)	RAR inférieur seuil poursuite	1	3,02
	TOTAL	**1**	**3,02**
BUDGET DECHETS (sur ex 2018)	Combinaison infructueuse d'actes	34	1 380,80
	TOTAL	**34**	**1 380,80**
TOTAL DES ADMISSIONS EN NON VALEURS :			**14 743,43**

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'admettre les montants susvisés en non-valeurs sur l'exercice 2019 (les crédits nécessaires sont prévus à chacun des budgets correspondant par décision modificative)
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 4

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.2 – Décisions modificatives budgétaires n°2 – Exercice 2019

Des décisions modificatives budgétaires n°2 concernent les budgets suivants :
- Budget général
- Budget annexe Développement économique
- Budget annexe Déchets
- Budget annexe ARKEOS
- Budget annexe Loisiparc
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Eau potable
- Budget annexe Archéologie préventive
- Budget annexe EcoQuartier du Raquet
- Budget annexe Ecopark
- Budget annexe Ermitage 2

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les décisions modificatives budgétaires n°2 présentées en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Le présent extrait de délibération annule et remplace celui transmis en Préfecture le 02/01/2020 (numéro d'acte : 19-12-2019-4 et Identifiant : 059-200044618-20191219-19-12-2019-4-DE)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 5

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.3 – Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suite à DM budgétaires n°2 - Exercice 2019

Les décisions modificatives budgétaires n°2 de l'exercice 2019 entraînent des modifications sur les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) votés pour le budget général et le budget annexe ARKEOS.

Ces modifications sont présentées en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les modifications relatives aux AP/CP du budget général et du budget annexe ARKEOS présentées en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 6

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.4 – Modification des virements de crédits inter-budgets suite à DM budgétaires n°2 - Exercice 2019

DOUAISIS AGGLO dispose d'un budget général et de budgets annexes. Certains d'entre eux nécessitent que soit réalisé un virement en provenance du budget général afin d'en assurer l'équilibre financier.

Suite aux décisions modificatives budgétaires n° 2, des changements de virements de crédits inter-budgets sont à opérer.

Ces changements sont présentés ci-après :

1) Virement du budget général pour le budget annexe en développement économique :

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget de développement économique, il est proposé un virement de 2 511 365.47 € en lieu et place du montant initial de 2 646 376.49 €.

2) Virement du budget général pour le budget annexe concernant Loisiparc :

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget concernant Loisiparc, il est proposé un virement d'un montant de 533 451.40 € en lieu et place du montant initial de 529 999.25 €

3) Virement du budget général pour le budget annexe concernant Archéologie :

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget concernant Archéologie, il est proposé un virement d'un montant de 521 934.66 € en lieu et place du montant initial de 454 737.36 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les modifications présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 7

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.5 – Avances remboursables versées aux budgets annexes

Dans le cadre du financement des budgets annexes, il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'autoriser le Président à effectuer en 2019 des avances remboursables versées du budget général vers les budgets annexes suivants :

- Développement économique pour 1 304 662.33 euros
- Arkéos pour 2 565 832,25 euros
- Loisiparc pour 2 608 699.15 euros
- Raquet pour 11 833 555,16 euros
- Ecopark pour 2 571 922,33 euros
- Ermitage 2 pour 3 959 898,45 euros.

Soit un montant total de 24 844 569.67 euros provenant du budget général.

Ces montants sont prévus dans la décision modificative budgétaire n°2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 8

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.6 – Fonds de concours à la commune de Raimbeaucourt – Année 2019 – Modification de l'affectation

Par délibération en date du 24 mai 2019, le Conseil communautaire a adopté la proposition d'affectation de fonds de concours déposée par la commune de Raimbeaucourt au titre de l'année 2019 :

→ *30 000 euros affectés en investissement pour l'opération suivante : Réaménagement du Centre Bourg*.

La commune de Raimbeaucourt demande à Douaisis Agglo de modifier comme suit l'affectation de son fonds de concours 2019.

→ *30 000 euros affectés en investissement pour l'opération suivante :* ***Travaux de rénovation thermique du restaurant scolaire Louise Michel.***

Il est proposé de modifier l'affectation du fonds de concours de la commune de Raimbeaucourt/année 2019 selon la demande de celle-ci.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de modifier selon les termes de la demande de la commune de Raimbeaucourt, l'affectation de son fonds de concours / 2019,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 9

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.7 – Fonds de concours à la commune de Fressain – Année 2019 – Modification de l'affectation – Avenant n°1 à la convention de fonds de concours DOUAISIS AGGLO/Commune

Par délibération en date du 11 octobre 2019, le Conseil communautaire a adopté la proposition d'affectation de fonds de concours déposée par la commune de Fressain au titre de l'année 2019 :

→ *77 515,48 euros affectés en investissement pour les opérations suivantes : Remplacement poste de travail et logiciel à la Mairie – Restauration et protection vitraux église St Georges – Rénovation de l'éclairage public*

→ *14 648,37 euros affectés en mise en réserve*

A la suite de cette décision, Douaisis Agglo a passé avec la commune de Fressain la convention fixant les modalités de versement de ce fonds de concours.

La commune de Fressain demande à Douaisis Agglo de modifier comme suit l'affectation de son fonds de concours 2019.

→ ***86 889,39 euros*** *affectés en investissement pour les opérations suivantes : Remplacement poste de travail et logiciel à la Mairie – Restauration et protection vitraux église St Georges – Rénovation de l'éclairage public –* ***Mise en place de feux intelligents Rue du Nord***

→ ***5 274,46 euros*** *affectés en mise en réserve*

Il est proposé de modifier la répartition du fonds de concours de la commune de Fressain/année 2019 selon la demande de celle-ci et de passer un avenant à la convention signée entre Douaisis Agglo et la commune pour contractualiser le changement d'affectation du fonds de concours.

Les dispositions de cet avenant n°1 sont les suivantes :

→ **Le contenu de l'article 2.1 de la convention relatif à la destination du fonds de concours est modifié comme suit :**
2.1 – Il est accordé en considération de l'opération suivante, se rattachant à un équipement communal :
Remplacement poste de travail et logiciel à la Mairie – Restauration et protection vitraux église St Georges – Rénovation de l'éclairage public – Mise en place de feux intelligents Rue du Nord

→ **Le contenu de l'article 2.2 de la convention relatif à la destination du fonds de concours est modifié comme suit :**
2.2 – Le fonds de concours se répartit en fonctionnement et investissement ou en mise en réserve de la manière suivante :
2.2.1 – Fonctionnement
Montant : / €
2.2.2 – Investissement
Montant : 86 889.39 €
2.2.3 – Mise en réserve
Montant : 5 274.46 €

Si, le montant final des opérations décrites au 2.1 ci-dessus se révélait inférieur aux prévisions, la part de fonds de concours restante serait automatiquement mise en réserve.

→ **Les autres dispositions de la convention restent inchangées.**

→ **L'avenant entre en vigueur à compter de sa souscription par les parties.**

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de modifier selon les termes de la demande de la commune de Fressain, l'affectation de son fonds de concours / 2019,
- de passer l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours 2019 présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 10

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.8 – Fonds de concours aux communes – Année 2019 – Affectation (10 dossiers déposés)

Dans le cadre de l'adoption du budget 2019, DOUAISIS AGGLO a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :

→ *« Afin de financer* ***la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement****, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.*
Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Les crédits correspondants sont prévus au budget général 2019, comptes 020 657341 et 020 2041412.

Lors de ses réunions précédentes, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation de fonds de concours reprises dans le tableau joint en annexe, présentées par les communes de :
- DOUAI (délibération du 20/12/2018)
- CANTIN – RACHES – RAIMBEAUCOURT – WAZIERS (délibération du 24/05/2019)
- ARLEUX – HAMEL – LAMBRES LEZ DOUAI (délibération du 28/06/2019)
- ANHIERS – AUBY – BRUNEMONT – BUGNICOURT – CUINCY - ERCHIN - ESQUERCHIN – FAUMONT – FECHAIN – FERIN – FLERS EN ESCREBIEUX – FLINES LEZ RACHES – FRESSAIN – GOEULZIN – GUESNAIN – LALLAING – SIN LE NOBLE (délibération du 11/10/2019)

<u>Il lui revient d'instruire à présent les propositions d'affectation de fonds de concours déposées par d'autres communes membres</u> : AUBIGNY AU BAC – COURCHELETTES – DECHY – ESTREES – LAUWIN PLANQUE – LECLUSE – MARCQ EN OSTREVENT – ROOST WARENDIN – ROUCOURT – VILLERS AU TERTRE.

Le tableau joint en annexe présente ces propositions qui sont conformes à la réglementation sur les fonds de concours (notion d'équipement et d'immobilisation corporelle, en investissement et en fonctionnement).

Après adoption de ces propositions, DOUAISIS AGGLO passera avec chacune des communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire le 24 mai 2013.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours présentées par les communes de AUBIGNY AU BAC – COURCHELETTES – DECHY – ESTREES – LAUWIN PLANQUE – LECLUSE – MARCQ EN OSTREVENT – ROOST WARENDIN – ROUCOURT – VILLERS AU TERTRE,
- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune des communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et les propositions d'affectation adoptées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 11

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, M. Jackie AVENEL, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.9 – Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) 2018-2020 – Dossier d'affectation de la commune de Raimbeaucourt adopté le 20/12/2018 – Modification

Par délibération en date du 20/12/2018, le Conseil Communautaire a adopté le dossier d'affectation déposé par la commune de Raimbeaucourt au titre du FCIS 2018-2020 :

→ Opération prévue au dossier :
- Réaménagement du Centre Bourg

→ Montant du tirage FCIS :
- 130 000 euros

La commune a décidé d'annuler l'opération de « Réaménagement du Centre Bourg » et de la remplacer par les opérations suivantes :
- Travaux d'extension du CCAS Lesecq Carpentier
- Travaux d'extension de la garderie et sanitaires de l'école Jules Ferry
- Création de sanitaires et démolition de l'ancienne garderie – école S. Lanoy

Le montant du FCIS affecté aux nouvelles opérations reste identique à celui de l'opération annulée, soit 130 000 euros.

Par ailleurs, la commune a reçu, le 17 janvier 2019, la somme de 65 000 euros (bord 7 mandat 85), correspondant à un acompte de 50% de FCIS pour l'opération prévue initialement :
- Réaménagement du Centre Bourg

Du fait de l'annulation de l'opération, il a été convenu de réclamer à la commune le reversement de cette somme soit 65 000 euros.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter les modifications proposées ci-dessus relatives au dossier d'affectation de la commune de Raimbeaucourt,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 12

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 40 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.10 – Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) 2018-2020 - Affectation et tirage (5 dossiers déposés)

Par délibération en date du 30 mars 2018, le Conseil communautaire a créé une enveloppe de fonds communautaires d'investissement solidaire (FCIS) d'un montant de 3 120 000 euros sur la période 2018-2020. Cette enveloppe est destinée aux communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants pour financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels, …) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale) et 21534 (réseaux d'électrification).

La création de ce Fonds poursuit les objectifs suivants :
- Aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- Développer l'investissement dans les communes de DOUAISIS AGGLO et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de DOUAISIS AGGLO à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 325 000 € sur une période de 3 ans, soit un fonds de concours potentiel de 130 000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 130 000 euros sur 3 ans (2018, 2019, 2020).

Lors de ses réunions en date du 05/07/2018, du 12/10/2018, du 20/12/2018, du 29/03/2019, du 28/06/2019 et du 11/10/2019, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation et de tirage du FCIS reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe.

Ce tableau présente également de nouvelles propositions d'affectation et de tirage à soumettre à l'adoption de l'Assemblée qui ont été déposées par d'autres communes bénéficiaires du FCIS : AUBIGNY AU BAC – COURCHELETTES – FRESSAIN – LECLUSE – VILLERS AU TERTRE.

Le fonds sera attribué et versé à chacune de ces communes selon les conditions et modalités en vigueur (adoptées par le conseil le 25 mai 2012 lors de la mise en œuvre du FCIS) :

→ Le Fonds est versé sous réserve que la commune bénéficiaire réalise à ses frais et durant tout le temps des travaux l'affichage du logo de DOUAISIS AGGLO (format minimal de 25x30 cm hors texte) avec mention de la somme que DOUAISIS AGGLO consacre à l'opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.

→ Le versement du fonds est effectué comme suit :
- 50% au dépôt du dossier complet,
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux,
- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) certifié par le comptable public et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de DOUAISIS AGGLO.

L’absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (bilan définitif d’opération et photographie) ou la non réalisation effective de l’opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Enfin, il est rappelé que conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 30/03/2018, l’OS de démarrage de l’opération objet du fonds de concours doit exister au plus tard le 31/12/2020 sous peine de caducité.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d’adopter les propositions d’affectation et de tirage du FCIS, présentées dans le tableau joint, émanant des communes de AUBIGNY AU BAC – COURCHELETTES – FRESSAIN – LECLUSE – VILLERS AU TERTRE,
- d’autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s’attachant à l’exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 13

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 40 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.11 – Amicale du Personnel – Versement d'acompte sur subvention 2020

Pour l'exercice 2019, l'Amicale du personnel a géré les prestations sociales pour 257 adhérents (fonctionnaires titulaires, contractuels longue durée, emplois aidés et retraités).

Suite à des départs volontaires ou fins de contrats enregistrés en cours d'exercice, le nombre d'adhérents de cette association réactualisé s'élève en fin d'exercice 2019 à 244 membres.

Les prestations honorées sont les suivantes :
- Chèques vacances,
- Chèques cadeau annuel (Illicado),
- Evénements particuliers des adhérents (interventions dans le cadre de : naissances, décès, mariages, hospitalisations, départs, participations culturelles, Arbre de Noël et réceptions diverses).

Aussi, afin d'être en mesure de pouvoir assurer ces prestations dès le début de l'année 2020, l'Amicale du Personnel, association de la loi 1901, sollicite la communauté d'agglomération afin de pouvoir bénéficier dès le début de l'exercice, d'un acompte de subvention d'un montant de 99 250 euros (représentant 50% de la subvention 2019 d'un montant de 198 500 euros).

Les comptes de l'exercice précédent seront certifiés par un expert-comptable et produits à la Communauté d'agglomération, ainsi que l'ensemble des documents prévus dans la convention liant cette dernière et l'Amicale du Personnel.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- de répondre favorablement à la demande de versement anticipé d'une fraction du montant de la subvention qui sera sollicitée par l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération au titre de l'exercice 2020,
- de dire que la validité de ce versement est conditionnée à la production postérieure des documents définis et dans les conditions posées dans la convention liant l'amicale du Personnel à la Communauté d'agglomération au titre de l'exercice 2020,
- de prévoir les crédits nécessaires lors du vote du budget 2020 de la Communauté d'agglomération,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 14

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 40 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.12 – PLIE du Douaisis - Versement d'acompte sur subvention 2020

Au titre de l'exercice 2019, le PLIE du Douaisis bénéficie d'une subvention de fonctionnement de Douaisis Agglo d'un montant de 100 000 euros (délibération du Conseil communautaire du 29/03/2019).

Afin d'assurer son bon fonctionnement dès le début de l'exercice 2020, cette association a sollicité une avance sur la subvention annuelle qui sera votée par Douaisis Agglo lors de l'adoption de son budget 2020.

Le montant de cette avance correspondrait à 50% de la subvention de fonctionnement attribuée en 2019 à l'association (100 000 euros), soit 50 000 euros.

Cette avance serait versée à l'association en une seule fois en janvier 2020 et serait déduite de la subvention annuelle votée par Douaisis Agglo avec le budget 2020.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de verser au PLIE du Douaisis une avance sur subvention de fonctionnement 2020 d'un montant de 50 000 euros selon les modalités présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision et notamment la convention relative au versement de cette avance .

Messieurs Freddy KACZMAREK, Daniel SELLIER et Jean-Claude DHALLUIN ne participent ni au débat ni au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 15

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 40 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.13 – Mission locale pour l'emploi des jeunes dans le Douaisis - Versement d'acompte sur subvention 2020

Au titre de l'exercice 2019, la Mission locale pour l'emploi des jeunes dans le Douaisis bénéficie d'une subvention de fonctionnement de Douaisis Agglo d'un montant de 283 673,55 euros (délibération du Conseil communautaire du 29/03/2019).

Afin d'assurer son bon fonctionnement dès le début de l'exercice 2020, cette association a sollicité une avance sur la subvention annuelle qui sera votée par Douaisis Agglo lors de l'adoption de son budget 2020.

Le montant de cette avance correspondrait à 50% de la subvention de fonctionnement attribuée en 2019 à l'association (283 673,55 euros), soit 141 836,77 euros.

Cette avance serait versée à l'association en une seule fois en janvier 2020 et serait déduite de la subvention annuelle votée par Douaisis Agglo avec le budget 2020.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de verser à la Mission locale pour l'emploi des jeunes dans le Douaisis une avance sur subvention de fonctionnement 2020 d'un montant de 141 836,77 euros selon les modalités présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision et notamment la convention relative au versement de cette avance .

Messieurs Jean-Luc HALLÉ, Jean-Claude DHALLUIN, Alfred BOULAIN, Jean-Michel SZATNY, Alain WALLART, Jean-Paul FONTAINE, Jean-Jacques PEYRAUD, Daniel SELLIER, Jean-Pierre STOBIECKI et mesdames Fatima LESPAGNOL, Maryline LUCAS, Avida OULAHCENE, Marylise FENAIN, Nicole DESCAMPS-VOTTIER ne participent ni au débat ni au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 16

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 40 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.14 – Régie Gayant Expo - Versement d'avance sur subvention de fonctionnement 2020

Au titre de l'exercice 2019, Gayant Expo bénéficie d'une subvention de fonctionnement de Douaisis Agglo d'un montant de 300 000 euros qui est justifiée par des exigences de service public (article L2224-2 du CGCT).

Afin d'assurer son bon fonctionnement dès le début de l'exercice 2020, Gayant Expo a sollicité une avance sur la subvention annuelle qui sera votée par Douaisis Agglo lors de l'adoption de son budget 2020.

Le montant de cette avance correspondrait à 50% de la subvention de fonctionnement attribuée en 2019 à Gayant Expo (300 000 euros), soit 150 000 euros.

Cette avance serait versée à Gayant Expo en une seule fois en janvier 2020 et serait déduite de la subvention annuelle votée par Douaisis Agglo avec le budget 2020.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de verser à Gayant Expo une avance sur subvention de fonctionnement 2020 d'un montant de 150 000 euros selon les modalités présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Messieurs Lionel COURDAVAULT, Alfred BOULAIN, Jean-Paul FONTAINE, Jean-Michel SZATNY, Dominique RICHARD, Pascal GEORGE, Jean-Luc DEVRESSE et mesdames Marylise FENAIN, Nicole DESCAMPS-VOTTIER, Caroline SANCHEZ, Fatima LESPAGNOL, Marie-Pascale SALVINO ne participent ni au débat ni au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 17

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 40 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.15 – Douaisis Tourisme – Modification des montants des subventions de fonctionnement et d'investissement 2019

Suivant délibération du conseil communautaire en date du 29 mars 2019, Douaisis Agglo a attribué à Douaisis Tourisme, au titre de l'exercice 2019 :

- une subvention de fonctionnement de 524 308,04 euros ayant pour objet de répondre à ses contraintes particulières de fonctionnement (article L2224-2 du CGCT)
- une subvention d'investissement de 72 672.93 euros justifiée par la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent pas être financés exclusivement par la taxe de séjour (article L2224-2 du CGCT)

Au vu de l'évolution des besoins budgétaires de Douaisis Tourisme au cours de cet exercice (résultant notamment de la hausse des charges de personnel et du report de l'achat d'un véhicule), il convient de réviser comme suit les montants des subventions à lui attribuer en 2019 :

- la subvention de fonctionnement (524 308,04 euros) doit être majorée de 109 988 euros et donc portée au montant de 634 296,04 euros,

- la subvention d'investissement (72 672,93 euros) doit être réduite de 62 000 euros et donc fixée au montant de 10 672,93 euros (*dans la décision modificative budgétaire n°2, la somme qui figure au Budget primitif reprend le reliquat non utilisé sur 2018)*

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter les dispositions proposées ci-dessus pour Douaisis Tourisme en matière de subventions pour l'exercice 2019,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Messieurs Martial VANDEWOESTYNE, Patrick MERCIER, Bruno VANDEVILLE, Claude HEGO, Lionel COURDAVAULT, Jean-Luc HALLE, Christian POIRET, Frédéric CHEREAU, Daniel SELLIER, Jean-Michel SZATNY, Freddy KACZMAREK et madame Florence GERARD ne participent ni au débat ni au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 18

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 40 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.16 – Douaisis Tourisme - Versement d'avance sur subvention de fonctionnement 2020

Au titre de l'exercice 2019, Douaisis Tourisme bénéficie d'une subvention de fonctionnement de Douaisis Agglo d'un montant de 634 296,04 euros qui a pour objet de répondre à ses contraintes particulières de fonctionnement (article L2224-2 du CGCT).

Afin d'assurer son bon fonctionnement dès le début de l'exercice 2020, Douaisis Tourisme a sollicité une avance sur la subvention annuelle qui sera votée par Douaisis Agglo lors de l'adoption de son budget 2020.

Le montant de cette avance correspondrait à 60% de la subvention de fonctionnement attribuée en 2019 à Douaisis Tourisme (634 296,04 euros), soit 380 577,62 euros.

Cette avance serait versée à Douaisis Tourisme en une seule fois en janvier 2020 et serait déduite de la subvention annuelle votée par Douaisis Agglo avec le budget 2020.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de verser à Douaisis Tourisme une avance sur subvention de fonctionnement 2020 d'un montant de 380 577,62 euros selon les modalités présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

Messieurs Martial VANDEWOESTYNE, Patrick MERCIER, Bruno VANDEVILLE, Claude HEGO, Lionel COURDAVAULT, Jean-Luc HALLE, Christian POIRET, Frédéric CHEREAU, Daniel SELLIER, Jean-Michel SZATNY, Freddy KACZMAREK et madame Florence GERARD ne participent ni au débat ni au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 19

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 40 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.17 – Dépenses d'investissement – Autorisation de mandatement dans l'attente du vote du budget primitif 2020

Suivant les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT «…*jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette… ».*

L'autorisation de l'assemblée délibérante précise le montant et l'affectation des crédits.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2020, il est proposé, dans un souci de continuité des paiements envers les fournisseurs, d'appliquer les présentes dispositions à Douaisis Agglo et de fixer comme suit le cadre de l'autorisation délivrée à son exécutif :

→ 25% des crédits votés au travers des budgets concernés (budget principal et budgets annexes hors budgets EcoQuartier du Raquet – Ermitage II - Ecopark) et ce, pour les dépenses reprises dans le tableau joint.

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par le virement à la section d'investissement au compte O21, les subventions d'équipement figurant au compte 13 et les emprunts au compte 1641.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de décider de l'application des dispositions susvisées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 20

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 40 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.18 – Modification d'intitulé du budget Arkéos – Nouvelle dénomination : budget « équipements culturels »

Suite au regroupement du musée, du parc et de Légendoria au sein du budget Arkéos, il est proposé de modifier l'intitulé de ce dernier.

A partir du 1er Janvier 2020, il sera donc dénommé budget « équipements culturels ».

Ce budget regroupera les activités tant en dépenses qu'en recettes, du musée du parc et de Légendoria.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter ces dispositions,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 21

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 40 Pouvoirs : 10

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT), Mme Claudine PARNETZKI (pouvoir à M. Dominique RICHARD).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.19 – Création d'un budget annexe en comptabilité de stocks pour le parc d'activités bas Terroir II

Il est proposé, de créer un budget annexe en type lotissement pour le parc d'activités bas Terroir II à compter du 1er janvier 2020 en mode M14 - ce budget sera assujetti à la TVA.

Ce budget sera dénommé « parc d'activités bas terroir II »

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter ces dispositions,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À LA MAJORITE (2 voix CONTRE)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 22

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Personnel

4.1 – Modification du tableau des effectifs – Créations de postes

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées en matière de Créations de postes :

- **Un ingénieur ORQUE, affecté à la Direction Assainissement – Eau potable**, relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des ingénieurs. L'ingénieur ORQUE aura pour mission la prise en charge de la gestion et de l'animation de l'opération de reconquête de la qualité de l'eau, et aux captages d'eau potable de Férin.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un technicien eau potable, affecté à la Direction Assainissement – Eau potable**, relevant de la catégorie B et du cadre d'emploi des techniciens.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des techniciens territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un instructeur des autorisations d'urbanisme, affecté à la Direction Administrative et Juridique, service Actions Foncières et Urbanisme**, relevant de la catégorie B et du cadre d'emploi des rédacteurs. L'instructeur des autorisations d'urbanisme aura pour mission l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols : permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, certificat d'urbanisme opérationnel en regard des règles d'occupation des sols au sens du code de l'Urbanisme et du code de la construction et de l'habitation
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un gestionnaire des assurances et responsable de l'archivage, affecté à la Direction Administrative et Juridique**, relevant de la catégorie B et du cadre d'emploi des rédacteurs. Le gestionnaire des assurances et responsable de l'archivage aura pour mission la gestion des sinistres dans le cadre des polices d'assurance, le suivi des contrats d'assurance et la gestion de l'archivage.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Trois bâtisseurs, affectés au Musée-Parc Arkéos.** Ils auront pour mission de construire des bâtiments de l'an mil avec les techniques et moyens de l'époque :
○ <u>1 poste de chef de chantier</u>, relevant de la catégorie A, et du cadre d'emploi des attachés de conservation.
○<u>1 poste de chargé d'étude</u>, relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des attachés de conservation
La rémunération de ces postes correspondra au cadre d'emploi des attachés de conservation territoriaux.
Ces postes pourront être pourvus par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.
○<u>1 poste de chargé de mission patrimoine</u> relevant de la catégorie B et du cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine.
La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un instructeur habitat privé, affecté au Pôle Cohésion Sociale et Habitat**, relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, il aura pour mission de garantir l'instruction des dossiers de demandes de subventions.
La rémunération de ce poste correspondra au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un(e) assistant(e) administratif(ve) au service patrimoine,** relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.
La rémunération de ce poste correspondra au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un jardinier, affecté à la Direction des Espaces naturels**, relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique.
La rémunération de ce poste correspondra au grade d'adjoint technique.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un agent technique, affecté à la Direction du Développement Rural**, relevant de la catégorie C et du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.
La rémunération de ce poste correspondra au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un contrôleur des prestations, affecté à la Direction des Espaces Naturels,** relevant de la catégorie C et du grade d'agent de maîtrise. Le contrôleur des prestations aura pour mission, entre autres, la vérification de la conformité et de la réalité des travaux sur le terrain, le contrôle des activités des prestataires sur le terrain et assurera la surveillance réseau.
La rémunération de ce poste correspondra au grade d'agent de maîtrise.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un responsable Assainissement, affecté à la Direction Assainissement – Eau potable**, relevant de la catégorie A et du grade d'ingénieur. Le responsable Assainissement aura pour mission l'organisation et la gestion des travaux, les études et prospectives, le suivi financier des travaux et le management de son équipe.
La rémunération de ce poste correspondra au grade d'ingénieur territorial.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un responsable Eau potable, affecté à la Direction Assainissement – Eau potable**, relevant de la catégorie B et du grade de technicien principal de 1ère classe. Le responsable Eau potable aura pour mission l'organisation et la gestion des travaux, les études et prospectives, le suivi financier des travaux et le management de son équipe.
La rémunération de ce poste correspondra au grade de technicien principal de 1ère classe.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un responsable Cycle de l'Eau et Gestion des usagers, affecté à la Direction Assainissement – Eau potable**, relevant de la catégorie A et du grade d'ingénieur principal.
La rémunération de ce poste correspondra au grade d'ingénieur principal.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un responsable service Renouvellement Urbain et Rural, affecté au Pôle Cohésion Sociale et Habitat,** relevant de la catégorie A et du grade d'attaché principal.
La rémunération de ce poste correspondra au grade d'attaché principal.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Un chargé d'opérations marchés publics et chemins de randonnée, affecté à la Direction des Espaces Naturels**, relevant de la catégorie B et du grade de technicien principal de 2ème classe, il aura pour mission, entre autres, de s'assurer de la bonne exécution générale des marchés publics, de définir, planifie, coordonner et contrôler les opérations effectuées par les prestataires externes, de suivre les travaux d'aménagement des boucles de randonnée.
La rémunération de ce poste correspondra au grade de technicien principal de 2ème classe.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- **Et dans la mesure où la création de ce poste correspond à un besoin réel de la collectivité, il convient de créer un poste d'ingénieur principal**.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 23

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Personnel

4.2 – Convention cadre avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour la mise en œuvre de formations territorialisées

Chaque année, Douaisis Agglo est amenée à mettre en place des actions de formation territorialisées avec le CNFPT afin de développer les compétences des agents, de répondre aux obligations règlementaires en matière d'hygiène et sécurité ou encore d'accompagner des projets définis.

Dans ce cadre, Douaisis Agglo bénéficie des compétences du CNFPT en matière d'ingénierie de formation. Il pourra s'agir de formations proposées au catalogue mais également de formations sur mesure.

A cet effet, le CNFPT propose la conclusion d'une convention cadre annuelle ou pluriannuelle (en phase avec la durée de notre plan de formation).

Dans un premier temps, nous proposons donc une convention sur une période de 2 ans, conformément à notre Plan de formation, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Cette convention porte sur des actions de formations financées par le CNFPT, dans le cadre de la cotisation 0.9%.

La convention engage Douaisis Agglo sur plusieurs points :

- Douaisis Agglo envoie son plan de formation au CNFPT,
- Douaisis Agglo communique sur ses axes de formations prioritaires,
- Le CNFPT définit des modalités de facturation d'indemnités en cas d'annulation tardive d'une session.

Une annexe annuelle viendra préciser les actions de formation et leur modalité de mise en œuvre. Elle vaudra « bon de commande » (voir en pièce jointe)

A titre indicatif, les actions identifiées à ce jour pour l'année 2019-2020 sont :

- Formations hygiène et sécurité : Sauveteurs Secouristes du Travail ; Sécurité des agents en Espaces verts, Habilitations électriques,
- Rôle et responsabilités des encadrants en matière de prévention des risques
- La connaissance du Statut de la Fonction Publique, pour les agents contractuels
- L'accueil du public en situation de handicap
- Sensibilisation aux RPS pour l'encadrement
- Formation, à destination des agents d'entretien de Douaisis Agglo et de ses 35 communes sur les techniques alternatives d'entretien des bâtiments.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la convention 2019-2020 proposée en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention 2019-2020, tout document annexe, ainsi que tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer toutes autres conventions de ce type pour les années à venir ainsi que tout document annexe et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 24

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – EcoQuartier du Raquet

5.1 – PRO D : Travaux d'extension du Réseau Public de Distribution d'Electricité rue Bommart à Douai - Proposition ENEDIS n°DA22/192924/001/001 - Contribution financière de Douaisis Agglo

Dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement du périmètre D sur l'EcoQuartier du Raquet, des travaux sont à réaliser par ENEDIS afin d'effectuer l'extension du réseau électrique.

Ces travaux concernent la création de canalisation en Basse Tension.

La proposition établie par ENEDIS dans le cadre de ces travaux est présentée en annexe (proposition n°DA22/192924/001001).

Elle prévoit une contribution financière de Douaisis Agglo à hauteur de 50 315,82 € HT (soit 60 378,98 € TTC).

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la présente proposition de travaux jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à intervenir à la signature de tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 25

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – EcoQuartier du Raquet

5.2 – PRO D : Travaux de raccordement électrique Rues des Moineaux et du Canal à Douai - Proposition ENEDIS n°DA22/192050/001/001 - Contribution financière de Douaisis Agglo

Dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement du périmètre D sur l'EcoQuartier du Raquet, des travaux sont à effectuer par ENEDIS afin d'effectuer les raccordements au réseau électrique de 95 branchements 12 kVA Mono en parcelles nues, 4 branchements 36 kVA Tri Type 2 en parcelles construites et un branchement entre 120 et 250 kVA sur le périmètre de l'opération.

Ces travaux nécessitent :
- la création d'un poste de Distribution publique et l'extension du réseau HTA par la fourniture et pose d'une canalisation souterraine sur une longueur de 2260 m dans le terrain d'assiette de l'opération,
- la création de nouvelles canalisations BT depuis le poste de Distribution publique,
- la création des branchements.

La proposition établie par ENEDIS dans le cadre de ces travaux est présentée en annexe (proposition n°DA22/192050/001001).

Elle prévoit une contribution financière de Douaisis Agglo à hauteur de 270 952,64 € HT (soit 325 143,17 € TTC).

Les travaux de terrassement à l'intérieur du terrain d'assiette de l'opération, les travaux en aval des points de livraison (Disjoncteur) le cas échéant et les travaux d'encastrement des coffrets CCPI seront réalisés par Douaisis Agglo.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :
- d'approuver la présente proposition de raccordement jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à intervenir à la signature de tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 26

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – EcoQuartier du Raquet

5.3 – PRO D : Travaux de desserte en gaz naturel Avenue de la Liberté à Sin le Noble – Convention de desserte et contrat de raccordement avec GRDF

1. Convention de Desserte en gaz naturel

Dans le cadre du programme d'aménagement du secteur D, sur l'Ecoquartier du Raquet, une convention de desserte a été établie pour l'alimentation en gaz naturel de ce secteur. Cette convention (document joint) a pour objet de définir les conditions partenariales, financières et techniques entre GRDF et DOUAISIS AGGLO pour l'alimentation en gaz naturel de cette zone d'aménagement.
Elle définit les conditions dans lesquelles seront réalisés et financés les ouvrages de distribution publique nécessaires à l'alimentation en gaz naturel de cette zone, y compris les branchements, selon le descriptif du programme prévisionnel, établi par l'aménageur.

Les travaux à réaliser par GRDF sont les suivants :
- Réalisation des travaux du réseau d'amenée incluant les travaux en amont des ouvrages à l'intérieur de la zone d'aménagement et concourant à l'alimentation en gaz de celle-ci, les éventuels renforcements du réseau de distribution existant ou de l'extension du réseau à partir du réseau de distribution existant en PE,
- Fourniture des tubes PE et accessoires (prises, manchons…) destinés à être posés au titre des Ouvrages Intérieurs de la zone,
- Réalisation des travaux de pose et de soudure de tous les tubes PE et accessoires en PE à l'intérieur de la Zone d'Aménagement, y compris les branchements,
- Fourniture des coffrets et socles nécessaires, et communication à Douaisis Agglo de leurs spécifications techniques de pose,
- Obtention des autorisations administratives pour effectuer les travaux de branchements ; travaux pris en charge par le Distributeur et réalisés par l'entreprise de son choix,
- Réalisation d'un fond de plan numérisé géoréférencé du secteur PRO D, comportant la représentation des bâtis et/ou des délimitations parcellaires.

Les travaux à réaliser par l'Aménageur sont les suivants :
- Travaux de Terrassement
- Réalisation de la fouille destinée à recevoir les Ouvrages à l'intérieur de la zone d'aménagement, y compris la fouille de raccordement, la fourniture et pose de fourreaux pour passage ultérieur de branchement en traversée de voirie,
- Remblayage de la fouille (y compris matériau meuble en fond de fouille et pose du grillage avertisseur de couleur jaune) et remise en état des sols
- La pose des coffrets et de leurs socles fournis par le distributeur
- Disposition de tous les compteurs (compteurs individuels et dispositifs additionnels) en limite de chacun des lots desservis

Charges financées par GRDF :
Au regard du résultat de l'étude technico-économique de rentabilité, les travaux à réaliser pour l'alimentation en gaz naturel de la Zone d'Aménagement s'élèvent à 103 206 € HT, dont 101 962 € HT pris en charge par GRDF

Charges financées par DOUAISIS AGGLO, au titre d'Aménageur :
Douaisis Agglo réalisera et financera les travaux suivants :
- Travaux de terrassement,
- Réalisation de la fouille destinée à recevoir les Ouvrages à l'Intérieur de la Zone d'Aménagement, la fourniture et pose de fourreau pour passage ultérieur de branchement en traversée de voirie le cas échéant,
- Remblayage de la fouille (y compris matériau meuble en fond de fouille et pose du grillage avertisseur de couleur jaune) et remise en état des sols,
- Pose des coffrets et des socles.

Et prend en charge financièrement :
- 1 244 € HT pour la réalisation d'un branchement collectif d'un débit de 16 (n)m3/h et plus.

Il est précisé que la pose des coffrets et des socles seront remboursés par le Distributeur selon un tarif maximum défini par le canevas technique fourni en annexe 4 de la convention.
Une participation financière de 45 € HT par lot individuel (dont le nombre est fixé en annexe 2) pourra également être demandée au Distributeur.
Une servitude sera consentie à GRDF pour établir à demeure dans l'emprise des parties communes du secteur les ouvrages destinés à l'alimentation en gaz naturel des constructions qui seront édifiées (canalisation PE ou acier, les accessoires et autres installations)
En cas de rétrocession des voies à la commune, GRDF occupera le domaine public au titre de son droit d'occupation légal en tant que gestionnaire du réseau de distribution public de gaz.
Lors des cessions de lots, l'aménageur s'engage à inscrire dans les actes authentiques que les acquéreurs de lots doivent garantir le libre accès aux réseaux des différents distributeurs, que toute construction de bâtiments est interdite sur une largeur de 2 mètres de part et d'autre du réseau du distributeur (cette distance étant réduite du côté de la canalisation le plus proche de la limite des parcelles privatives à un mètre)

2. Contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel

En complément de la convention de desserte en gaz présentée ci-dessus, un contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel a été établi.
Ce contrat de raccordement (document joint) concerne la demande de raccordement pour :
- un immeuble avec ouvrages collectifs gaz (20 logements)
- 125 lots nus destinés à des maisons individuelles (125 branchements individuels)

L'alimentation en gaz du projet nécessite les ouvrages suivants :
- Construction d'un branchement collectif pour l'alimentation des bâtiments à chaudière individuel gaz (20 logements)
- Construction de 125 branchements desservant les lots nus destinés aux maisons individuelles potentiellement chauffées au gaz.

Ce contrat définit les conditions dans lesquelles seront réalisés et financés les ouvrages cités ci-dessus.
Concernant l'immeuble 20 logements : GRDF réalisera un branchement d'une longueur de 15m, financé par l'aménageur pour un montant de 1 244.58 € HT.
GRDF fournira le coffret – l'encastrement est à la charge de DOUAISIS AGGLO.
Douaisis Agglo réalisera également une colonne montante 3 niveaux conformément à la demande reprise en annexe 1.
Concernant les 125 lots nus, GRDF réalisera les branchements individuels. L'encastrement des coffrets fournis par GRDF sera à la charge de Douaisis Agglo.
Les travaux seront effectués selon les modalités reprises dans le présent contrat.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention de desserte GRDF / DOUAISIS AGGLO et le contrat de raccordement correspondant,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer lesdits documents ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 27

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Déchets

6.1 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – Année 2018

Douaisis Agglo doit établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets assuré en 2018 au titre de la compétence déchets de la communauté, conformément aux dispositions prévues par le C.G.C.T. (article L.2224-17-1).
Ce rapport qui est destiné notamment à l'information des usagers du service, rend compte du fonctionnement dudit service en s'appuyant sur les indicateurs techniques et financiers définis par la réglementation.

Suivant les dispositions du C.G.C.T., ce rapport est à présenter à l'Assemblée de Douaisis Agglo pour avis (article L.2224-17-1). Il fait également l'objet d'une présentation auprès de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il sera par ailleurs notifié aux communes membres aux fins de présentation devant les Conseils Municipaux (article D.2224-3) et de mise à disposition du public (article L.2224-17-1).

M. le Préfet du Nord sera également destinataire de ce rapport, conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du C.G.C.T.

Ce rapport (document joint) vous est présenté.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- de prendre acte du présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 28

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Déchets

6.2 – Adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur la période 2020-2025

Considérant l'article L 541-15-1 du Code de l'Environnement, introduit par la loi Grenelle 2 du 13 juillet 2010, précisant que les collectivités territoriales responsables de la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) doivent définir un PLPDMA de leur territoire, incluant les objectifs de réduction des quantités de DMA et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre ;

Considérant que le SYMEVAD, détenant la compétence « Prévention des déchets » mène depuis 11 ans, des actions reconnues dans ce domaine ;

Considérant que les 3 collectivités adhérentes au SYMEVAD, à savoir Douaisis Agglo, la CA Hénin-Carvin et la CC Osartis-Marquion, ont choisi de confier au SYMEVAD l'élaboration d'un PLPDMA commun ;

Considérant que conformément à l'article L 541-41-22 du Code de l'Environnement, introduit par le décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA, le SYMEVAD a créé, lors du Comité Syndical du 24 Juin 2019, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA, à laquelle participent entre-autres, des représentants des 3 collectivités adhérentes ;

Considérant que 2 CCES se sont réunies en Juillet et Septembre 2019, pour les phases d'élaboration et de validation du projet de PLPDMA ;

Considérant que suite à la validation par le Président du SYMEVAD, le projet de PLPDMA a été mis à la disposition du public du 16 Octobre 2019 au 8 Novembre 2019 ;

Considérant que sur la base du peu d'avis recueillis lors de la consultation du public, les axes thématiques et les actions détaillées dans le projet de PLPDMA, restent inchangés ;

Considérant que pour atteindre l'objectif de réduction fixé à 3% des DMA en 2025, le projet de PLPDMA se décline en 8 axes thématiques, d'où découlent des fiches actions ;

Considérant qu'in fine, le projet de PLPDMA doit être approuvé par délibération du SYMEVAD et des 3 collectivités adhérentes ;

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, pour la période 2020-2025, ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 29

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Assainissement

7.1 – Territoire de FECHAIN – Protocole transactionnel avec l'indivision CARRE suite à travaux d'extension d'une plate-forme et pose d'ouvrages complémentaires en matière d'assainissement

En son temps, une station de relèvement a été édifiée par le SIRA qui disposait de la compétence « assainissement » sur le territoire, sur le terrain cadastré section C n°788, propriété de la commune de Fechain, lieu-dit « Les Hollandes », jouxtant la propriété de l'indivision CARRE, cadastrée section C n°789.

Depuis, la compétence en matière d'assainissement ayant été transférée à la communauté d'agglomération du Douaisis (dorénavant dénommée Douaisis Agglo), celle-ci dispose donc de la mise à disposition de l'ensemble des biens attachés à l'exercice de cette compétence, dont cette station de relèvement.

Aussi, pour conforter le dispositif de cette station de relèvement, la collectivité a été amenée à réaliser des travaux d'extension d'une plate-forme existante, et poser divers ouvrages complémentaires (canalisations et plaques d'égout).

Toutefois, préalablement à l'exécution de ces travaux, la collectivité n'a pas sollicité l'intervention d'un géomètre pour définir les limites foncières, ni sollicité l'accord de l'indivision CARRE pour intervenir sur leurs parcelles.

Le plan reprenant l'emprise foncière et les ouvrages implantés sont repris en annexes 1 et 2.

Par conséquent, l'indivision a décidé de mandater un cabinet de géomètres experts pour délimiter précisément ses propriétés, procéder au bornage et au relevé des ouvrages, et parallèlement, a fait appel à un huissier pour constater la réalisation de travaux et de pose d'ouvrages sur leurs propriétés.

Enfin, suite aux travaux d'extension de la plate-forme, l'indivision a été contrainte de supprimer une partie de la haie végétale existante, pour créer un nouvel accès véhicule.

L'ensemble du préjudice total subi par l'indivision s'est élevé à 2 000 €, dont elle réclame réparation à la collectivité.

Le projet de protocole transactionnel est joint en annexe 3.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'émettre un avis favorable pour indemniser l'indivision CARRE, à hauteur de 2 000 €, à titre de réparation du préjudice subi suite à une emprise foncière « irrégulière » survenue lors des travaux d'extension de la plate-forme assainissement et d'ouvrages accessoires (canalisations et regards) sur les propriétés cadastrées section C n°789-235 et la voie privée du Marais sur FECHAIN,
- d'autoriser la signature du protocole d'accord transactionnel entre la collectivité et l'indivision Carré,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer et intervenir à tout acte relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 30

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Assainissement

7.2 – Convention de déversement des eaux usées et pluviales au réseau d'assainissement public – Douaisienne d'Abattage – ZI Dorignies à DOUAI

La SARL Douaisienne d'Abattage, située ZI de Dorignies à Douai, est signataire d'une convention spéciale de déversement depuis 2012 avec la CAD.

Suite aux différents travaux réalisés sur le site depuis la reprise de l'activité par la société PRUVOST LEROY, de nombreuses améliorations ont été apportées : création d'une nouvelle station de prétraitement, amélioration de la gestion de l'eau, création d'un atelier de découpe, extension du parking, création d'un nouvel atelier de tannage des peaux,…

La convention de déversement des effluents au réseau d'assainissement signée en 2012 par les 3 parties a donc besoin d'être actualisée et mise à jour afin d'intégrer les modifications techniques du site.

La signature de l'arrêté par le Président de la CAD permet d'autoriser officiellement la société à rejeter ses effluents au réseau public d'assainissement.

La nouvelle convention (document joint) prévoit les dispositions suivantes :
- Les caractéristiques des effluents déversés aux réseaux publics :
- eaux usées domestiques,
- eaux usées industrielles,
- eaux pluviales.
- Les termes de la convention tiennent compte de l'évolution de production de l'Etablissement (+3% par an).
- Un délai de 6 mois est accordé pour l'élaboration d'un plan d'actions nécessaire à améliorer la qualité des eaux pluviales rejetées au réseau public d'eaux pluviales.
- Les fréquences et modalités des contrôles de la qualité des eaux usées et pluviales.
- L'entretien du séparateur à hydrocarbures nécessaire à la garantie d'une bonne qualité des eaux pluviales, ainsi que la fréquence de curage.
- Les conditions financières pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées spécifique à l'Etablissement.
- L'application des pénalités et du calcul du coût supplémentaire de traitement.
- Le descriptif de la procédure de pollution accidentelle.

Cette nouvelle convention se substitue dans tous ses termes à la convention de 2012.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter la présente convention,
- et d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer celle-ci et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision..

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 31

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Assainissement

7.3 – Avenant n°2 à la DSP-AS-2012-01 - Délégation de service public, sous forme d'affermage, des réseaux d'assainissement collectif de la Communauté d'agglomération

Historique

Par contrat reçu au contrôle de légalité en date du 03 juin 2013, Douaisis Agglo a confié à Eaux du Nord, devenue Suez Eau France après fusion absorption par la société Suez eau France, l'exploitation par affermage de son réseau d'assainissement collectif, à compter :
-.. du 1er juillet 2013 pour l'unité technique de Douai
-.. du 1er janvier 2015 pour les unités techniques de Sin le Noble et Arleux

Un premier avenant, reçu en Préfecture le 21 Novembre 2017, a permis d'intégrer la mise à jour du patrimoine affermé (linéaires supplémentaires, nouvelles stations de refoulement, bassins d'orage…). Il a également confié au délégataire la mise en œuvre du diagnostic permanent sur l'unité technique de Sin le Noble ainsi que la mise en place d'un diagnostic temps de pluie sur l'ensemble du périmètre confié et a entraîné une hausse de la rémunération du délégataire.
Cet avenant a entraîné une augmentation de 3,13% des recettes totales par rapport au CEP initial de la DSP.

A ce jour, il s'avère nécessaire d'intégrer au contrat initial diverses modifications qui impactent sur la redevance assainissement.

Avenant proposé

Le présent avenant modifie le patrimoine confié au délégataire en intégrant de nouveaux équipements et ouvrages dans le patrimoine. A savoir, un bassin d'orage de 650 m^3, des bouches d'injection supplémentaires, du linéaire de canalisation, la suppression de 2 stations de reprise des eaux et l'intégration de 4 nouvelles stations, la modification de 2 stations de refoulement et enfin, l'intégration de matériel d'autosurveillance complémentaire.

L'avenant confie au délégataire la gestion des DT/DICT en intégrant un nouveau prix au BPU de la DSP. Le délégataire doit dans ce cadre émettre un bilan hebdomadaire des demandes reçues et de leur traitement ; de plus il réalisera le rapport annuel au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire concernant les endommagements causés par un tiers.

L'avenant porte également quelques précisions sur la mise en œuvre du diagnostic intérieur d'assainissement en allongeant les durées de validité des rapports et en intégrant une pénalité pour la non présentation de l'usager au rendez-vous pris.

De même, le bordereau de prix unitaire inclus dorénavant un prix pour la réparation du réseau et matériel sous-vide, confié au délégataire.

Enfin, l'avenant n°2 renforce le diagnostic permanent par son extension sur l'unité technique de Douai et l'intégration de nouveaux ouvrages dédiés.

L’ensemble des modifications précédemment évoquées entraîne une hausse de la part variable du délégataire de 0,0072 € HT/m^3.

Le détail du CEP modifié est joint au projet d’avenant annexé à la présente délibération.

L’avenant 2 entraine une augmentation de 3,83% des recettes totales par rapport au CEP initial de la DSP.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d’approuver la souscription de l’avenant n°2 ci-joint,
- de m’autoriser ou mon délégué à signer l’avenant n°2 et tous les actes nécessaires à l’exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 32

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Assainissement

7.4 – Avenant n°3 à la DSP-AS-2012-2 - Délégation de service public, sous forme d'affermage, des stations d'épuration de la Communauté d'agglomération

Historique

Par contrat reçu au contrôle de légalité en date du 03 juin 2013, Douaisis Agglo a confié à Eaux du Nord, devenue Suez Eau France après fusion absorption par la société Suez eau France, l'exploitation du service public, sous forme d'affermage, des stations d'épurations.

L'avenant n°1, reçu en Préfecture le 22 Mars 2016, a entraîné une diminution de 1,46% de la rémunération du délégataire. En effet, il a été intégré une baisse de la rémunération à la performance à hauteur de 46 500 €/an, du fait de la réalisation par Douaisis Agglo d'outil de traitement permettant de générer une diminution des consommations énergétiques directement profitable au délégataire. De plus le descriptif des indicateurs utilisés pour la rémunération à la performance a été modifié ou précisé afin de rendre la formule initiale plus applicable.

Outre ce qui précède l'avenant n°1 a permis d'intégrer une modification financière de la convention spéciale de déversement LACTALIS à Cuincy provoquant la baisse de la rémunération du délégataire de 25 000 € par an suite à un effort consenti sur son propre chiffre d'affaire.

Cet avenant avait entraîné un écart de – 1,45% par rapport au CEP initial.

L'avenant n°2, reçu en Préfecture le 21 Novembre 2017, a pris en compte l'opération de fusion-absorption intervenue entre la société Eaux du Nord et la société Suez Eau France. Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

A ce jour, il s'avère nécessaire d'intégrer au contrat initial diverses modifications qui impactent la redevance assainissement.

Avenant proposé

Le présent avenant 3 modifie le patrimoine confié au délégataire en intégrant de nouveaux matériels d'autosurveillance et outils d'exploitation dans le patrimoine. Par ailleurs, l'avenant intègre le remplacement du traitement actuel des graisses (hydrolyse biologique) par une saponification.

Il est également proposé de recevoir sur la STEP de Douai des effluents tiers extérieurs en complément de sa charge actuelle, générant des recettes supplémentaires pour le délégant et la délégataire.

L'avenant intègre de nouvelles obligations réglementaires issues de l'arrêté de mise en demeure délivré par la DREAL en date du 08/08/2018, notamment liées au document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE) et le zonage ATEX (Atmosphère Explosive) essentiellement dues à l'exploitation du sécheur de boues. De même, l'avenant constate et intègre des campagnes de recherche de substances dangereuses de l'eau (RSDE) - phase 2 et un bilan de matière complet sur les micropolluants (eau et boue).

Enfin, l'avenant introduit la révision de la rémunération du délégataire afin de prendre en compte les modifications dans l'équilibre du contrat, engendrées par le départ des « Brasseurs de Gayant », impliquant, d'une part, la baisse des charges de traitement sur la station d'épuration, et, d'autre part, une baisse des recettes du délégataire.

L'ensemble des modifications précédemment évoquées entraîne une hausse de la part variable du délégataire de 0,0528 € HT/m^3.

L'avenant 3 entraine une augmentation de 2,03% des recettes totales par rapport au CEP initial de la DSP.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'approuver la souscription de l'avenant n°3 ci-joint,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer l'avenant n°3 et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 33

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Assainissement

7.5 – Comptes rendus techniques et financiers annuels des délégataires du service d'Assainissement de Douaisis Agglo – Année 2018

Les délégataires des contrats d'affermage du service d'assainissement ont établi les comptes rendus techniques et financiers (CRTF) de l'année 2018 (tableaux de synthèse ci-joints).

Les CRTF sont au nombre de 2 sur les 3 unités techniques :
- CRTF des stations d'épuration – Affermage Suez Eau France
- CRTF du réseau public d'assainissement – Affermage Suez Eau France

Suivant les dispositions du C.G.C.T. (articles L.1411-3, L.1411-13, L.1411-14 L.1413-1) les présents comptes rendus doivent être examinés par l'Assemblée de Douaisis Agglo et la C.C.S.P.L. constituée par Douaisis Agglo et faire l'objet d'une mise à disposition auprès du public.

Les grandes lignes de ces comptes rendus techniques et financiers sont les suivantes :

A – Comptes rendus techniques :

1/ Patrimoine affermé :

Le territoire exploité par les 2 contrats d'affermage regroupe 26 communes pour 115 153 habitants et 44 474 abonnés dont 149 en non-collectif pour une assiette de facturation de 5 041 200 m^3 en 2018.

Le réseau est composé de 824 Km de collecteur à 13% unitaire (en linéaire de canalisation), il comprend 190 déversoirs d'orage pour 34 points d'autosurveillance. Il ne compte pas moins de 127 stations de relèvements télésurveillées à 90% ce qui permet d'être réactif et informé du bon fonctionnement des ouvrages.

Afin d'assurer un traitement qualitatif des eaux usées de temps de pluie le territoire dispose de 17 bassins de stockage/restitution en réseau d'une capacité totale de 12 375 m^3 auxquels s'ajoutent 14 900 m^3de bassins de stockages en usine d'épuration.

Enfin les eaux collectées sont épurées sur l'une des 7 usines d'épuration (dont une lagune) cumulant une capacité de traitement de 213 150 équivalents-habitants.

2/ bilan d'exploitation :

Dans le cadre de leurs obligations contractuelles les délégataires effectuent un certain nombre d'opérations. En 2018, SUEZ a curé préventivement 57,9 Km de canalisation soit 8% du linéaire gravitaire affermé, inspecté 8,73 Km de collecteur, procédé au curage de 14 080 bouches d'égout et avaloirs ainsi qu'au curage/nettoyage de 2 288 bouches d'injection, le tout générant 1 877 tonnes de boues et 73,6 tonnes de déchets. Par ailleurs le délégataire a réparé 127 ouvrages en réseau public sur 2018.

Concernant l'ANC composé de 149 abonnés, SUEZ a procédé au curage de 8 fosses toutes eaux et au contrôle de 35 dispositifs d'ANC. Le taux de conformité des ANC est de 57,4% à fin 2018.
En 2018, 1 045 diagnostics de contrôle en zonage collectif ont été réalisés relevant un taux de conformité de 64%.

Les stations d'épuration ont reçu et traité 11 millions de m^3 d'eaux usées avec un rendement global de 94,5% de DCO, 98,4% en MES et 88,5% en azote. Les bilans analytiques effectués sur les eaux épurées sont tous conformes, sauf une analyse pour la station de Féchain (dépassement en MES).

3/ Bilan énergétique :

Il est à noter que l'ensemble des stations de relèvement ont consommé 1,14 millions de KWh d'électricité soit une moyenne de 0,08KW/m^3 pompés ; soit une baisse de 12% par rapport à 2016 qui s'explique par la pluviométrie (598 mm contre 742 mm en 2017).

Pour les stations d'épuration, la consommation électrique est de 5,9 millions de KWh soit une hausse de 3,3% par rapport à 2017 qui s'explique par une hausse des volumes transférés en usine d'épuration (surtout SR Vauban pour la STEP de Douai).

Le sécheur quant à lui, a consommé 719 kN m^3 de gaz pour le traitement des boues des stations d'épuration de l'Arleusis et de Douai, soit une baisse de 4,5%.

4/ Bilan déchet :

L'exploitation des ouvrages a généré 2 546 tonnes de matières sèches de boues, 354,5 tonnes de graisses, 319 tonnes de sables et 119 tonnes de DIB (Déchets Industriels Banaux). Les stations d'épuration ont par ailleurs reçu 4 719 tonnes de matière de vidange et 386,5 tonnes de graisses extérieures (cantines, industries, …) et 2 772,5 tonnes de déchets de curage et de balayage.

Il est à noter que les sables sont lavés sur l'unité de traitement des sables de la STEP de Douai pour être réutilisés pour le remblaiement des réseaux d'assainissement de Douaisis Agglo. Les boues quant à elles sont épandues en agriculture ou compostées ; 3 104,4 tonnes de MS ont été valorisées en agriculture.

Le taux global de valorisation des déchets générés par le service est de 90% en 2018 (96% en 2017). Cette baisse s'explique par une pollution des boues de la STEP de Sin le Noble par du Nickel.

B – Comptes rendus financiers :

	Contrat de DSP	
	Réseaux	Stations d'épuration
Recettes	2 360 081 €	3 421 033 €
Dépenses	2 442 870 €	3 456 697 €
Résultat brut	- 82 254 €	- 35 664 €

Dont Dépenses des comptes de renouvellement	
Réseaux	Stations d'Epuration
301 710 €	256 137 €

Le coût global du service assainissement est de 10,7 millions d'euros (11,16 Millions d'euros en 2017) en intégrant les 2 contrats de DSP (5 667 971 €) et la part de redevance d'assainissement revenant à la CAD (5 029 745 €), pour un coût de redevance assainissement de 1,92 € HT du m^3.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de prendre acte des présents comptes rendus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 34

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Assainissement

7.6 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement sur les 3 unités techniques de Douaisis Agglo – Année 2018

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement assuré par DOUAISIS AGGLO sur ses 3 Unités Techniques (ARLEUX - DOUAI - SIN-le-NOBLE) en 2018 au titre de sa compétence assainissement, a été établi conformément aux dispositions prévues par le C.G.C.T. (articles L.2224-5 - D.2224-1 et suivants).

Ce rapport qui est destiné notamment à l'information des usagers du service rend compte du fonctionnement dudit service en s'appuyant sur des indicateurs techniques et financiers objectifs.

Suivant les dispositions du C.G.C.T., ce rapport est à présenter à l'Assemblée communautaire pour avis (article L.2224-5) et à la C.C.S.P.L. constituée par DOUAISIS AGGLO pour examen (article L.1413-1). Il sera par ailleurs notifié aux communes membres concernées aux fins de présentation devant les Conseils Municipaux (article D.2224-3 du C.G.C.T.) et de mise à disposition du public (article L.2224-5 du C.G.C.T.).

M. le Préfet du Nord sera également destinataire de ce rapport conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du C.G.C.T.

Les éléments essentiels du rapport (document joint) au niveau technique et financier sont commentés ci-après :

A - Éléments techniques :

- les 3 unités techniques regroupent 26 communes en compétence assainissement pour une population de 115 153 habitants (-0,3%) pour 44 474 abonnés (-0,55% par rapport à 2016).

- le réseau public d'assainissement est composé de 824 km de collecteurs (+2,6%) majoritairement unitaire (51% du linéaire des réseaux mais 80% en collecté) et regroupe 7 usines d'épuration pour une capacité épuratoire totale de 213 150 EQH.

- le taux de desserte sur l'ensemble du territoire est de 100 %, pour un taux de raccordés estimé à 95,9%.

- le rendement effectif global pondéré du réseau public d'assainissement qui prend en compte les travaux de raccordement et de desserte ainsi que les rendements des usines d'épuration est de 91,8% sur le territoire (91% en 2017).

- les résultats d'autosurveillance des 7 usines d'épuration respectent les normes de rejet au vu des 485 bilans réalisés en 2018, ils sont tous conformes aux prescriptions imposées, sauf une analyse en sortie de la station de Féchain en MES.

- la production globale de boues est de 2 546 tonnes de matières sèches hors réactif et la totalité est valorisable en épandage agricole, en 2018, 2 407 tonnes de matières sèches de boues ont été épandues ce qui est stable dans le temps.

- les autres sous-produits d'épuration sont les suivants : 354,5 tonnes de graisses, 3019 tonnes de sables, 4 719 tonnes de matières de vidange (dont 2 344 tonnes issues du territoire CAD), 119 tonnes de refus de dégrillage.

- le taux global de valorisation des sous-produits épuratoires est de 90 % (96 % en 2017), cette baisse s'explique par la pollution d'une partie des boues de la STEP de Sin le Noble par du Nickel.

- le zonage assainissement collectif - non collectif est établi sur les 3 unités techniques et le SPANC est fonctionnel sur les 3 unités techniques. Sur les 149 assainissements non collectifs recensés (+3,5%), 57,4% des installations sont conformes (+4,5%).

- En 2018, l'autosurveillance des points de rejets au milieu naturel est mise en œuvre sur toutes les unités techniques du territoire (34 points d'autosurveillance).

- Le territoire regroupe plus de 1 000 techniques alternatives infiltrant les eaux pluviales soit plus de 26% du territoire.

- Le service assainissement est un service certifié ISO 9001 et 14001 depuis 2003 et les usines d'épuration sont certifiées ISO 50.001 depuis 2015.

B - Éléments financiers :

- le prix du service d'assainissement sur l'ensemble du territoire s'établit à 1,92 €/m^3 HT (comme en 2017) pour une consommation moyenne de 120 m^3/an par ménage en incluant les éventuelles parts fixes. À noter que le coût moyen constaté par l'observatoire de l'Agence de l'Eau est de 1,99 € HT/m^3 sur le bassin Artois-Picardie.

- l'endettement (11,5 millions d'Euros pour 115 153 habitants y compris les avances de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie) moyen sur le territoire est d'environ 99,7 €/habitant contre 105,6 €/habitant en 2017 du fait du nouvel emprunt.

- le montant des travaux réalisés sur les 3 unités techniques est de 3,68 M€ soit un investissement moyen d'environ 32 €/habitant contre 30 €/habitant en 2018.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
-... d'approuver le présent rapport,
-... d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 35

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Assainissement

7.7 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement dans les communes de Douaisis Agglo relevant de Noréade - Année 2018

La régie NOREADE qui est compétente pour 9 des 35 Communes de Douaisis Agglo en matière d'assainissement, a fait parvenir à cette dernière son rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité de ce service pour ces Communes :

→ ANHIERS - AUBY - FAUMONT - FLINES-lez-RACHES - LALLAING - MARCQ-en-OSTREVENT - RACHES - RAIMBEAUCOURT et ROOST-WARENDIN.

Dans le cadre de cette présentation, les éléments principaux suivants sont à relever :

- Le zonage assainissement collectif - non-collectif est fait pour 3 communes (RACHES en 2002, FLINES-lez-RACHES en 2010 et RAIMBEAUCOURT en 2013) ; pour les 6 autres Communes le zonage est à l'état de projet.

- Le taux de desserte en réseau est de 100 % pour l'ensemble des communes, sauf pour FAUMONT où le taux est compris entre 50 et 75 %.

- 4 stations d'épuration : la station de FLINES-lez-RACHES pour une capacité nominale 10.000 E/H, la station d'AUBY a une capacité nominale de 24.000 E/H (mise en service en 2013), la station de MARQUETTE-en-OSTREVENT a une capacité nominale de 2.500 E/H et une lagune à LALLAING : capacité de 15.000 E/H. A terme la nouvelle station d'épuration de FLINES-lez-RACHES d'une capacité de 15.000 E/H reprendra les eaux de ANHIERS, FAUMONT, FLINES-lez-RACHES et LALLAING.

- Au regard de l'arrêté du 21 juillet 2015, les agglomérations d'assainissement de LALLAING et FLINES-lez-RACHES sont non-conformes. Les agglomérations d'assainissement de MARQUETTE-EN-OSTREVENT et AUBY sont conformes. Les productions des boues pour les stations d'épuration sont les suivantes : FLINES-lez-RACHES -101,6 TMS produites, AUBY – 202,6 TMS produites et MARQUETTE EN OSTREVENT – 31,1 TMS.

- 252,9 km de réseaux publics d'assainissement (+0,9% par rapport à 2017) dont 156,1 km unitaires, 51,1 km dédiés aux eaux pluviales et 45,6 km dédiés aux eaux usées ; 75 stations de reprises, 128 déversoirs d'orages dont 17 autosurveillés pour une assiette de facturation de 1 270 000 m^3 qui est stable par rapport à 2017 pour 15 054 abonnés (-0,9%).

- Les tarifications des missions du SPANC sont les suivantes :
→ 82 € H.T. pour le contrôle de conception (aucune évolution depuis 2015),
→ 91 € H.T. pour le contrôle de l'exécution (aucune évolution depuis 2015),
→ 35 € H.T. pour le contrôle du bon fonctionnement (aucune évolution depuis 2015).

- Le prix de la redevance d'assainissement en 2018 est de 1,92 €/m³ HT pour une consommation moyenne de 120 m³/an par ménage. À ce prix payé par l'usager, s'ajoute la cotisation des Communes au titre des eaux pluviales qui est de 108 327 € pour 36 109 habitants, soit 3 € H.T./habitant.

- les travaux effectués par NOREADE pour les 9 communes sont les suivants : travaux rue du Bois à RACHES pour 80.000 €HT et opération rue Zola à ROOST-WARENDIN pour 60.000 € HT (cofinancé avec l'aménageur).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de prendre acte du présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 36

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Eau potable

8.1 – Comptes rendus techniques et financiers annuels des délégataires du service d'Eau potable de Douaisis Agglo – Année 2018

Les délégataires des contrats d'affermage du service de l'eau potable ont établi les comptes rendus techniques et financiers (CRTF) de l'année 2018.

Les CRTF sont au nombre de 5 :
- CRTF du réseau public d'eau potable de Courchelettes, Douai, Flers, Waziers – Affermage SED,
- CRTF du réseau public d'eau potable d'Aubigny-au-Bac – Affermage SED,
- CRTF du réseau public d'eau potable de Dechy – Affermage SADE ENF,
- CRTF du réseau public d'eau potable de Fressain – Affermage SED,
- CRTF du réseau public d'eau potable de Sin-le-Noble – Affermage SADE ENF.

Suivant les dispositions du C.G.C.T. (articles L.1411-3, L.1411-13, L.1411-14, L.1413-1) les présents comptes rendus doivent être examinés par l'Assemblée de DOUAISIS AGGLO et la C.C.S.P.L. constituée par DOUAISIS AGGLO et faire l'objet d'une mise à disposition auprès du public.

Les grandes lignes de ces comptes rendus techniques et financiers sont les suivants :

A – Comptes rendus techniques :

• *Communes de Courchelettes/Douai/Flers-en-Escrebieux/Waziers (contrat SED)*
- Le nombre d'abonnés est de 20 731, stationnaire par rapport à l'année précédente,
- La consommation facturée aux usagers est de 2 702 039 m^3 ce qui correspond à une baisse de 0.24 % par rapport à 2017,
- Le rendement du réseau est en hausse, il est de 80.0 %,
- L'ARS a effectué 127 prélèvements en microbiologie et 29 prélèvements en physico-chimie soumis à une limite de qualité. On relève 1 non-conformité correspondant à une teneur en plomb supérieur à la norme résolue lors du renouvellement du branchement. La SED en interne a effectué 20 prélèvements en microbiologie et 1 prélèvement en physico-chimie. Aucune non-conformité physico-chimique n'a été également relevée dans le cadre de l'autocontrôle.
- Le taux d'interruption de service est en baisse, il est de 1.78 ‰ (pour mille abonnés).

• *Commune d'Aubigny-au-Bac (contrat SED)*
- Le nombre d'abonnés est de 553 en augmentation de 0.18 % par rapport à l'année précédente,
- La consommation facturée est en hausse de 5.70 %, 50 512 m^3 ont été facturés,
- Le rendement du réseau est en baisse, il est de 75 %,
- L'ARS a effectué 9 prélèvements en microbiologie et 5 prélèvements en physico-chimie soumis à limite de qualité, tous conformes. La SADE a effectué 15 prélèvements en microbiologie et 4 prélèvements en physico-chimie, tous conformes.
- Le taux d'interruption du service est en baisse, il est de 1.81 ‰.

• *Communes de Dechy et Sin-le-Noble (contrat SADE)*
- La consommation facturée des 2 communes est en hausse de 6.94 %, soit 1 059 731 m^3,
- Le rendement du réseau est en forte hausse, il est de 89.1 %

• *Commune de Dechy (contrat SADE)*
- Le nombre d'abonnés est de 2 118, en baisse de 0.56 % par rapport à l'année précédente,

- L'ARS a effectué 22 prélèvements en microbiologie et 8 prélèvements en physico-chimie soumis à limite de qualité, tous conformes. La SADE a effectué 8 prélèvements en microbiologie, tous conformes,
- Le taux d'interruption du service est en baisse, il est de 2.83 ‰.

• *Commune de Sin-le-Noble (contrat SADE)*
- Le nombre d'abonnés est de 6 039 en baisse de 0.15 % par rapport à l'année précédente,
- L'ARS a effectué 29 prélèvements en microbiologie et 9 prélèvements en physico-chimie soumis à limite de qualité, tous conformes. La SADE a effectué 3 prélèvements en microbiologie, tous conformes,
- Le taux d'interruption du service est en baisse, il est de 2.98 ‰.

• *Commune de Fressain (contrat SED)*
- Le nombre d'abonnés est de 411, en légère hausse de 0.73 % par rapport à l'année précédente,
- La consommation facturée est en baisse de 12.27 %, elle s'élève à 27 850 m^3,
- Le rendement du réseau est en baisse, il est de 78.1 %,
- L'ARS a effectué 3 prélèvements en microbiologie tous conformes. La SED a effectué 10 prélèvements en microbiologie, tous conformes.
- Le taux d'interruption du service est en hausse, il est de 2.87 ‰.

Volumes facturés

Courchelettes / Douai / Flers / Waziers

Année	Volume consommé comptabilisé V7	Volume consommé comptabilisé V7 annualisé	*dont domestique*	*dont non domestique*	*Volume consommé sans comptage V8*	Volume de service V9	Volume consommé autorisé V6
2014	**2 637 034**	**2 637 034**	*2 455 363*	*181 671*	*0*	25 621	**2 662 655**
2015	**2 593 968**	**2 607 583**	*2 408 262*	*185 706*	*0*	44 724	**2 652 307**
2016	**2 713 705**	**2 718 673**	*2 512 034*	*201 671*	*0*	44 725	**2 763 398**
2017	**2 708 549**	**2 721 401**	*2 505 532*	*203 017*	*0*	47 013	**2 768 414**
2018	**2 702 039**	**2 714 575**	*2 514 682*	*187 357*	*0*	54 737	**2 769 312**

Dechy / Sin-le-Noble

Année	Volume consommé comptabilisé V7	Volume consommé comptabilisé V7 annualisé	*dont domestique*	*dont non domestique*	*Volume consommé sans comptage V8*	Volume de service V9	Volume consommé autorisé V6
2014	**907 579**	**914 970**	*882 771*	*24 808*	*0*	26 613	**941 583**
2015	**915 653**	**920 624**	*898 195*	*17 458*	*0*	35 674	**956 298**
2016	**992 673**	**999 113**	*970 196*	*22 477*	*0*	35 914	**1 035 027**
2017	**986 173**	**991 297**	*963 615*	*22 558*	*0*	29 674	**1 020 971**
2018	**1 059 731**	**1 037 775**	*1 030 782*	*28 949*	*0*	17 758	**1 055 533**

Fressain

Année	Volume consommé comptabilisé V7	Volume consommé comptabilisé V7 annualisé	*dont domestique*	*dont non domestique*	*Volume consommé sans comptage V8*	Volume de service V9	Volume consommé autorisé V6
2014	**31 411**	**31 411**	*31 411*	*0*	*0*	1 270	**32 681**
2015	**31 448**	**31 448**	*31 448*	*0*	*0*	2 310	**33 758**
2016	**30 090**	**30 090**	*30 090*	*0*	*0*	3 050	**33 140**
2017	**31 744**	**31 744**	*31 744*	*0*	*0*	3 402	**35 146**
2018	**27 850**	**27 938**	*27 850*	*0*	*0*	5 138	**33 076**

Aubigny

Année	Volume consommé comptabilisé V7	Volume consommé comptabilisé V7 annualisé	*dont domestique*	*dont non domestique*	*Volume consommé sans comptage V8*	Volume de service V9	Volume consommé autorisé V6
2014	**47 165**	**47 165**	*47 165*	*0*	*0*	1 376	**48 541**
2015	**44 695**	**44 695**	*44 695*	*0*	*0*	3 310	**48 005**
2016	**42 720**	**42 720**	*42 720*	*0*	*0*	7 190	**49 910**
2017	**47 629**	**47 629**	*47 629*	*0*	*0*	9 941	**57 570**
2018	**50 512**	**50 552**	*50 512*	*0*	*0*	10 940	**61 492**

Taux de rendement

Année	C/D/F/W	Dechy / Sin-le-Noble	Fressain	Aubigny-au-Bac	Ensemble du service
2014	85.4%	71.5%	82.9%	81.5%	78.0%
2015	84.0%	71.6%	78.8%	82.3%	76.7%
2016	77.0%	82.3%	79.5%	71.6%	75.9%
2017	84.1%	88.0%	89.7%	80.4%	82.9%
2018	83.2%	88.1%	78.3%	75.0%	81.8%

B – Comptes rendus financiers :

• *Communes de Courchelettes/Douai/Flers-en-Escrebieux/Waziers (contrat SED)*
- La part SED et CAD pour ces communes est de 1.60 € HT/m^3 (dont part Fermières 0.4772 € HT/m^3),
- Le résultat brut de la Société des Eaux de Douai est de – 305 860 € avant impôts.

• *Commune de Dechy (contrat SADE)*
- La part SADE et Collectivité est de 1.60 €/m^3 (dont part Fermière : 1.0106 €/m^3)
- Le résultat brut de la SADE est de 166 198 €

• *Commune de Sin-le-Noble (contrat SADE)*
- La part SADE et Collectivité est de 1.60 €/m^3 (dont par Fermière : 1.4505 €/m^3)
- Le résultat brut de la SED est de – 9 484 €

• *Commune d'Aubigny-au-Bac (contrat SED)*
- La part SED et Collectivité est de 1.60 €/m^3 (dont part Fermière : 1.60 €/m^3)
- Le résultat brut de la SED – 31 663 €

• *Commune de Fressain (contrat SED)*
- La part SED et Collectivité est de 1.60 €/m^3 (dont part Fermière : 1.1595 €/m^3)
- Le résultat brut de la SED 1 820 €

Taux d'impayés sur les factures d'eau

Il est constaté une augmentation non négligeable du taux des impayés sur les contrats les plus importants en masses financières, celui de Courchelettes, Douai, Flers et Waziers et celui de Sin-le-Noble.

Année	C/D/F/W	Dechy	Sin-le-Noble	Fressain	Aubigny-au-Bac
2011	0.92%	0.56%	0.82%	0.00%	0.00%
2012	1.13%	0.39%	0.84%	0.00%	0.00%
2013	1.15%	0.36%	0.69%	0.26%	0.50%
2014	0.67%	0.22%	0.62%	0.04%	0.00%
2015	1.37%	0.64%	0.83%	1.80%	0.77%
2016	2.14%	1.94%	1.33%	1.51%	2.08%
2017	2.20%	1.67%	2.29%	1.12%	0.90%
2018	3.07%	1.83%	2.37%	1.28%	2.57%

L'examen du compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation (CARE) permet de distinguer les résultats de chaque contrat de DSP.

Avec montants collectés pour organismes tiers

	Produits en €	Charges en €	Résultat avant impôts en €	soit en %
C/D/F/W	5 776 030	6 081 892	-305 860	-5.30%
Dechy	683 643	693 127	-9 484	-1.39%
Sin-le-Noble	1 656 383	1 490 185	166 198	10.03%
Fressain	85 071	83 250	1 820	2.14%
Aubigny-au-Bac	131 033	162 696	-31 663	-24.16%
Ensemble du service	8 332 160	8 511 150	-178 989	-2.15%

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- de prendre acte des présents comptes rendus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 37

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Eau potable

8.2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Douaisis Agglo - Année 2018

DOUAISIS AGGLO assure la compétence Eau Potable depuis le 1er janvier 2014.

Elle exerce cette compétence sur 8 communes :
- Aubigny-au-Bac
- Courchelettes,
- Dechy,
- Douai,
- Flers-en-Escrebieux,
- Fressain,
- Sin-le-Noble,
- Waziers.

La distribution de l'eau fait l'objet de 5 contrats de délégation de service public (DSP)

Périmètre du contrat	Titulaire	Date d'effet	Date d'échéance
Courchelettes, Douai, Flers, Waziers	Société des Eaux de Douai	1er janvier 2014	31 décembre 2023
Aubigny-au-Bac	Société des Eaux de Douai	1er janvier 1974	31 décembre 2018
Dechy	SADE – Exploitations du Nord de la France	1er janvier 1971	31 décembre 2023
Fressain	Société des Eaux de Douai	1er janvier 2009	31 décembre 2026
Sin-le-Noble	SADE – Exploitations du Nord de la France	1er janvier 1936	31 décembre 2023

Le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de DOUAISIS AGGLO a été établi conformément aux dispositions prévues par le C.G.C.T (articles L.2224-5 – D.2224-1 et suivants).

Ce rapport est destiné notamment à l'information des usagers du service. Il rend compte du fonctionnement dudit service en s'appuyant sur des indicateurs techniques et financiers objectifs.

Suivant les dispositions du C.G.C.T., ce rapport est à présenter à l'Assemblée par DOUAISIS AGGLO pour avis (article L.2224-5) et à la C.C.S.P.L. constituée par DOUAISIS AGGLO pour examen (article L.1413-1). Il sera par ailleurs notifié aux communes membres concernées aux fins de présentation devant les Conseils Municipaux (article D.2224-3 du C.G.C.T.) et de mise à disposition du public (article L.2224-5 du C.G.C.T.).

M. le Préfet du Nord sera également destinataire de ce rapport conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du C.G.C.T.

Les éléments essentiels du rapport (document joint) au niveau technique et financier sont commentés ci-après.

A – Eléments techniques :

Patrimoine :

◆ Les 5 contrats regroupent 8 communes soit une population de 80 795 habitants pour 29 852 abonnés.
◆ Le réseau public d'eau potable se compose de 423 km de canalisation d'adduction et de distribution.
◆ 609 branchements plomb ont été remplacés en 2018. Il reste à renouveler sur le territoire de DOUAISIS AGGLO environ 2 100 branchements plomb au 31/12/2019.
◆ En 2018, DOUAISIS AGGLO a renouvelé 1.366 km de réseau d'eau potable sur son territoire, soit un taux moyen de renouvellement global de 0.32 %.

Volumes prélevés et vendus

◆ En 2018, le montant des volumes mobilisés à partir des forages d'Esquerchin, Dechy, Sin-le-Noble et Aubigny-au-Bac afin d'alimenter le territoire de DOUAISIS AGGLO, s'élève à 4 619 708 m^3, contre 3 318 809 m^3 en 2017. A ce volume s'ajoute 1 169 174 m^3 produits sur le champ captant de Férin nouvellement acquis. Ce volume était auparavant acheté en gros.

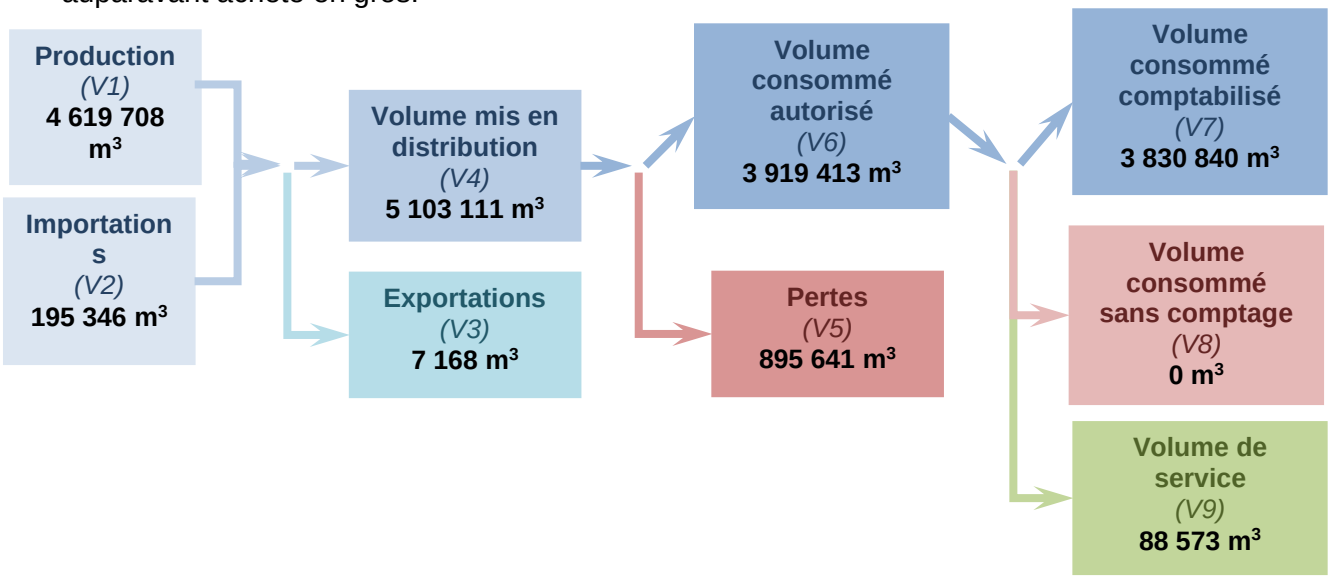

Contrôle sanitaire

◆ Le contrôle réglementaire de l'ARS a révélé 1 non-conformité physico-chimique sur l'ensemble des prélèvements, correspondant à une teneur en plomb, une contre analyse faite par un second laboratoire n'a pas mis en avant de non-conformité.

Performance du réseau

Les rendements des réseaux des différentes unités techniques s'établissent comme suit :

Année	C/D/F/W	Dechy / Sin-le-Noble	Fressain	Aubigny-au-Bac	Ensemble du service
2014	85.4%	71.5%	82.9%	81.5%	78.0%
2015	84.0%	71.6%	78.8%	82.3%	76.7%
2016	77.0%	82.3%	79.5%	71.6%	75.9%
2017	84.1%	88.0%	89.7%	80.4%	82.9%
2018	83.2%	88.1%	78.3%	75.0%	81.8%

Le rendement de l'ensemble du service est passé de 82.9 % à 81.8 %.

B – Eléments financiers :

Par délibération du 20 décembre 2018, le tarif applicable au 1er semestre 2019, pour une consommation moyenne de 120 m^3/an par ménage incluant les parts fixes, était maintenu à **: 1.60 € HT/m^3** sur l'ensemble des contrats.

Au 31 décembre 2018, la dette s'élevait à 3 440 748.33 €. Ainsi, sur la base des 80 795 habitants concernés, la dette par habitant s'élève à **42.59 €**.

DOUAISIS AGGLO a engagé en 2018 un montant de **1 417 580 € HT** au titre de la réhabilitation et de la rénovation de réseaux.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'approuver le présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 38

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Eau potable

8.3 – Fixation des valeurs de redevances eau potable 2020

En vue de la facturation 2020 du prix du service de la distribution en eau potable, il convient de fixer la valeur de la part de redevance revenant à la Communauté, laquelle s'ajoute à la rémunération des délégataires assurant l'exploitation des ouvrages d'eau potable.

Les parts fixes et variables rémunérant les délégataires sont inscrites dans les 5 contrats de Délégation de Service Public (DSP) en valeur de base à la date d'effet et elles évoluent selon application des formules d'actualisation prévues aux contrats.

Pour des raisons historiques, les parts fixes et les parts variables sont différentes d'un contrat à l'autre et évoluent de manières différentes.

Pour compenser l'inégalité entre les usagers qui découlait de cet état de fait, DOUAISIS AGGLO avait renoncé, pour les abonnés domestiques, à la part fixe lui revenant et a introduit, sur certains contrats, des parts négatives. Enfin, elle module la part variable qui lui revient.

Pour rappel, les tarifs qui avaient été prévus pour 2019, portant sur les parts de redevance fixe et variable perçues par DOUAISIS AGGLO et par l'exploitant, sont reprises dans le tableau de synthèse ci-après.

Valeurs des parts communautaires et délégataires prévues pour 2019

	1er semestre 2019(cpt diam 15mm)				
	C / D / W / F	Dechy	Sin	Aubigny	Fressain
Abonnement Part Fixe exploitant (€ HT/semestre)	10.25	10,14	10,15	10,02	10,39
Abonnement Part Fixe CAD (€ HT/semestre)	0	0.11	0.10	0.23	-0,14
Consommation Part Variable exploitant (€ HT/m3)	0,3174	0,8591	1,3041	1,33	1,0694
Consommation Part Variable CAD (€ HT/m3)	1,1118	0,5701	0,1251	0,0992	0,3569
Coût en € HT/m3 pour 120m3/an	1,6000	1,6000	1,6000	1,6000	1,6000

1 - Proposition des parts communautaires en 2020 :

Afin de maintenir l'unification des tarifs entre les différentes communes, il y a lieu pour DOUAISIS AGGLO de continuer à moduler les parts communautaires fixes et variables et à s'autoriser le recours à des parts négatives, si cela s'avère nécessaire.

Il s'agit également pour DOUAISIS AGGLO de limiter les disparités dues au poids de l'abonnement, c'est-à-dire des parts fixes, dans la facture (action en faveur des petits consommateurs particulièrement désavantagés dans certains contrats).

La réduction des disparités tarifaires s'applique à l'ensemble des contrats et porte sur les parts fixes et sur les parts variables.
Il convient ainsi :
- de déterminer des parts fixes négatives éventuelles pour compenser les disparités liées aux différentes formules d'actualisation, de manière à aligner le total des parts fixes sur le contrat le plus avantageux pour l'abonné,
- d'ajuster en conséquence les parts variables.

Le nouveau tarif est calculé sur la base des valeurs prévisionnelles des parts des délégataires pour le 1er semestre 2020. Les valeurs réelles dépendront des formules d'actualisation, elles-mêmes basées sur des indices de la statistique nationale dont les valeurs définitives ne sont pas encore toutes connues.

Le prix du service reste à un niveau constant pour la cinquième année consécutive. L'absorption par DOUAISIS AGGLO de l'évolution contractuelle des parts du délégataire représente un effort supplémentaire d'environ 62 000 € HT par rapport à l'exercice précédent.

2 - Valeurs prévisionnelles des parts communautaires et délégataires au 1er semestre 2020

Le prix du service eau potable est unifié pour l'ensemble des communes à **1,60 €/m³** pour 120 m³ annuels, parts fixes d'un branchement domestique comprises.

Pour ce faire, les parts communautaires, fixes et variables, seront ajustées de manière à ce que, pour chaque contrat :
- la somme de la part fixe du délégataire et de la part fixe communautaire soit égale à la valeur de la part délégataire du contrat de Courchelettes, Douai, Flers et Waziers, au premier semestre 2019 soit, de manière prévisionnelle, **10,42 € HT/ semestre.**
- la somme de la part variable du délégataire et de la part variable communautaire soit calculée en conséquence pour obtenir un coût objectif de 1,60 € HT/m³ pour 120 m³ annuels et donc égale de manière prévisionnelle à **1,4263 € HT/m³.**

	1er semestre 2020 (cpt diam 15mm)				
	C / D / W / F	Dechy	Sin	Aubigny	Fressain
Abonnement Part Fixe exploitant (€ HT/semestre)	10,44	10,44	10,45	10,26	10,76
Abonnement Part Fixe CAD (€ HT/semestre)	0	0	-0,1	0,16	-0,32
Consommation Part Variable exploitant (€ HT/m3)	0,3231	0,8828	1,3427	1,3518	1,0694
Consommation Part Variable CAD (€ HT/m3)	1,1029	0,5432	0,0833	0,0745	0,3566
Coût en € HT/m3 pour 120m3/an	1,6000	1,6000	1,6000	1,6000	1,6000

Pour les compteurs de gros calibres (20 mm et plus), il est proposé pour le premier semestre 2020 les valeurs tarifaires des parts fixes communautaires reprises dans le tableau ci-annexé. (Annexe 1).

Ces valeurs ont pour but :
- D'uniformiser le coût global des parts fixes pour un même calibre de compteur, d'un contrat à l'autre,
- De lisser des disparités tarifaires encore existantes entre différents calibres, y compris au sein d'un même contrat, en introduisant une plus grande part de proportionnalité, sur la base des débits nominaux.

3 - Valeurs des parts communautaires et délégataires au 2ème semestre 2020

Pour les contrats faisant l'objet d'une actualisation semestrielle, c'est-à-dire les contrats de DSP de Dechy, Sin-le-Noble et Fressain, les montants des parts fixes et variables du délégataire seront recalculés en fonction de l'évolution des coefficients d'actualisation prévus aux contrats.

Les parts communautaires, fixes et variables, seront ensuite ajustées de manière à ce que, pour chaque contrat :
- la somme de la part fixe du délégataire et de la part fixe communautaire soit égale à sa valeur du premier semestre, soit, de manière prévisionnelle, **10.42 € HT/ semestre.**
- la somme de la part variable du délégataire et de la part variable communautaire soit égale à sa valeur du premier semestre, soit, de manière prévisionnelle, **1,4263 € HT/ m³.**

Le prix du service eau potable sera ainsi maintenu pour l'ensemble des communes à **1,60 €/m³** pour 120 m³ annuels, parts fixes d'un branchement domestique comprises**.**

Les tarifs des parts fixes communautaires des gros compteurs seront actualisés de la même manière.

4 – Péréquation de la redevance « prélèvement » due à l'Agence de l'Eau

Parmi les trois redevances perçues sur la facture d'eau pour le compte de l'Agence de l'Eau, la redevance « Prélèvement » a la particularité de ne pas être assise sur le volume facturé à l'usager mais sur la totalité des volumes prélevés dans le milieu naturel. Elle est donc due, non seulement sur les volumes consommés, mais également sur les volumes perdus ou utilisés pour raison de service.

En conséquence, il est d'usage d'établir une péréquation sur le taux de cette redevance, afin d'équilibrer la somme perçue auprès des abonnés et la somme versée à l'Agence de l'Eau.

Afin de respecter l'équité sur le territoire du service d'eau potable de DOUAISIS AGGLO, il y a lieu de décider d'une péréquation s'appliquant à l'ensemble des contrats concernés. Ce calcul est mené sur les derniers volumes connus, c'est-à-dire ceux de l'exercice 2018 :

Volume d'assiette de facturation aux abonnés : 3 840 132 m3
Volume d'assiette de la redevance « Prélèvement » : 6 420 177 m3
(Incluant les pertes, les volumes de service de la distribution, les volumes de services de production, y compris la barrière hydraulique de Férin)
Taux voté par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau : ...0,05798 € HT/m^3
Taux à appliquer après péréquation : .....0,09693 € HT/m^3

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver ces nouveaux tarifs pour 2020,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 39

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – GEMAPI/Hydraulique

9.1 – Animation du SAGE Scarpe Aval – Convention de partenariat Syndicat Mixte du PNR Scarpe Escaut/Douaisis Agglo pour les années 2020-2021-2022

Le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (SMPNRSE) est le porteur de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe aval.

Douaisis Agglo est concernée au titre de quinze de ses communes situées au Nord-Est de son territoire, selon le détail suivant : Anhiers – Dechy – Douai – Erchin – Faumont – Flines les Râches – Guesnain – Lallaing – Râches – Raimbeaucourt – Roost-Warendin – Roucourt – Sin le Noble – Villers au Tertre – Waziers.

Aussi et afin de poursuivre la mise en œuvre du SAGE de la Scarpe aval approuvé par arrêté préfectoral en date du 12 mars 2009 ainsi que la révision et le plan d'actions visant à l'amélioration de la qualité des masses d'eau, la participation technique et financière de Douaisis Agglo est sollicitée.

Pour rappel, une précédente convention a déjà été validée entre Douaisis Agglo et le SMPNRSE pour les années 2017-2018-2019 (suivant la délibération du Conseil Communautaire du 29 Novembre 2016).

Le présent renouvellement de convention est sollicité pour une nouvelle durée de 3 ans (2020-2021-2022) dans les conditions suivantes :

<u>Sur le plan financier</u> :
- limite de la part financée par l'ensemble des EPCI concernés à 50.000 €/an, déduction faite de l'aide de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- part à charge de Douaisis Agglo établie sur la base des critères antérieurement en vigueur (potentiel fiscal et superficie du territoire) arrêtée à 15.000 € (2020) par an (représentant une participation de l'ordre de 30%).

<u>Sur le plan technique</u>, Douaisis Agglo participe aux actions suivantes, en y apportant ses moyens humains :
- mise à disposition des données utiles à la mise en œuvre et à la révision du SAGE Scarpe aval,
- collecter et fournir les données utiles au tableau de bord du SAGE Scarpe aval,
- participation aux temps de concertation et de travail du SAGE Scarpe aval,
- participation aux interventions, démonstrations techniques (entretien des cours d'eau, assainissement, désherbage alternatif, gestion durable des eaux pluviales…),
- mise en cohérence des outils de planification avec les dispositions du SAGE Scarpe aval.

La nouvelle convention (document joint) prendrait effet au 1er janvier 2020 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la nouvelle convention de partenariat 2020-2021-2022 entre le SMPNRSE et Douaisis Agglo présentée en annexe,
- de prévoir les crédits (15.000 €/an) relatifs à la participation de Douaisis Agglo aux budgets 2020-2021-2022,
- d'autoriser Monsieur Le Président, ou son Représentant délégué, à intervenir à la signature de cette convention et de tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 40

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – GEMAPI/Hydraulique

9.2 – Travaux de curage du décanteur de Tortequesne - Participation financière de Douaisis Agglo - Convention Douaisis Agglo/SyMEA

Le décanteur de Tortequesne est un bassin végétal créé en 1999 afin de préserver les marais situés en aval de la Marche Navire.

L'ouvrage est aujourd'hui envasé à hauteur des deux tiers et il convient de procéder à son curage, soit un volume de sédiments à extraire de 46.000 m^3.

La réalisation de ces travaux incombe depuis le 1er janvier 2018 à la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion mais celle-ci n'a pas à ce jour, la capacité financière et technique pour porter ce type d'opération.

Par voie de conséquence, la Communauté de Communes d'Osartis- Marquion a délibéré en date du 5 avril 2019 pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat Mixte de l'Escaut (SyMEA).

Le curage du décanteur de Tortequesne est important pour le sud du territoire de Douaisis Agglo car il va permettre de limiter le phénomène d'envasement sur les marais de Lécluse et d'Hamel et de préserver la biodiversité et la richesse environnementale des lieux.

Le montant des travaux de curage s'élève à 1.683.794,92 euros T.T.C.

Le montant de la participation financière de Douaisis Agglo s'élève à 76.206,14 euros H.T.

Au vu de l'intérêt environnemental pour les communes de Lécluse et d'Hamel, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'accepter la participation financière de Douaisis Agglo à hauteur de 76.206,14 euros,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention financière établie entre Douaisis Agglo et le Syndicat Mixte de l'Escaut (SyMEA),
- d'imputer les crédits correspondants au budget 2019 et suivant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 41

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – GEMAPI/Hydraulique

9.3 – Adhésion de la CAPH au SMAHVSBE au titre de la compétence GEMAPI pour les communes d'Abscon, Denain, Escaudain, La Sentinelle et Emerchicourt – Avis de Douaisis Agglo

Par délibérations de son Conseil en date des 18 juin 2018 et 7 juin 2019, la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE) au titre de la compétence GEMAPI pour les communes d'Abscon, Denain, Escaudain, La Sentinelle et Emerchicourt.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT, le Comité syndical du SMAHVSBE a délibéré sur la présente demande d'adhésion le 8 octobre 2019 et émis un avis favorable (délibération jointe).

Suivant les dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, Douaisis Agglo, en qualité de membre du SMAHVSBE, a été invitée par ce dernier à émettre son avis sur cette demande d'adhésion.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la CAPH au SMAHVSBE au titre des communes d'Abscon, Denain, Escaudain, La Sentinelle et Emerchicourt pour ce qui concerne la partie de leurs territoires inclus dans le bassin versant de la Scarpe Aval ainsi qu'au titre de la compétence GEMAPI,
- et d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 42

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – GEMAPI/Hydraulique

9.4 – Modification des statuts SMAHVSBE adoptés le 3 juin 2019 – Avis de Douaisis Agglo

Dans le cadre de sa transformation en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le SMAHVSBE a adopté, par délibération de son Comité syndical en date du 3 juin 2019, des nouveaux statuts (document joint).

Par délibération de son Comité syndical en date du 8 octobre 2019 (document joint), le SMAHVSBE a modifié et complété la délibération prise le 3 juin 2019 en décidant :

- « de mentionner en annexe 1 des statuts la CAPH pour la commune d'Emerchicourt à la place de la CCCO,
- d'insérer aux statuts, la carte du périmètre géographique du SMAPI » *(nouvelle appellation abrégée du syndicat prévue dans le projet de statuts).*

Suivant les dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, Douaisis Agglo, en qualité de membre du SMAHVSBE, a été invitée par ce dernier à émettre son avis sur les modifications statutaires adoptées par délibération du 8 octobre 2019.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les présentes modifications statutaires,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 43

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – GEMAPI/Hydraulique

9.5 – Dossier de candidature EPAGE du SMAHVSBE – Avis de Douaisis Agglo

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le SMAHVSBE a décidé, par délibération de son Comité syndical en date du 8 octobre 2019 (document joint) :

- d'adopter le document intitulé « Procédure Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) : prise en compte des préconisations et compléments à apporter au dossier de candidature » en complément à son dossier de candidature EPAGE initial et qui tient compte des avis émis par le Comité de Bassin du 5 juillet 2019, et la CLE le 6 septembre 2019 (document annexé à la délibération susvisée)

- de se prononcer sur l'ensemble de la procédure de transformation du syndicat en EPAGE,

- de saisir chaque EPCI-FP du bassin versant de la Scarpe Aval et du Bas-Escaut afin qu'il se prononce sur le projet de transformation en EPAGE du syndicat.

A la suite de cette décision, le SMAHVSBE a saisi Douaisis Agglo par lettre en date du 25/10/2019 afin qu'elle se prononce sur le projet de transformation en EPAGE du syndicat.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le projet de transformation du SMAHVSBE en EPAGE,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 44

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Electrification

10.1 – Répartition de l'enveloppe « Article 8 du traité de concession ENEDIS » entre les communes pour l'année 2018

La répartition de l'enveloppe « Article 8 du Traité de concession ENEDIS » entre les communes pour l'année 2018 vous est présentée ci-après :

Répartition Article 8

Communes		Coût estimatif travaux d'enfouissement de réseaux BT € HT	Subvention Article 8
Roost-Warendin	Rue de l'Escarpelle	24 697 €	9 879 €
Douai	Rue Massenet	69 106 €	27 642 €
Bugnicourt	Rue du Bois	82 731 €	33 093 €
Hamel	Rue Delplanque et Rue de la Croix	63 491 €	25 396 €
Marcq en Ostrevent	Rue Féchain, Rue Pasteur et Rue Foch	90 379 €	36 152 €
Douai	Bd Jeanne d'Arc (2e phase)	61 070 €	24 428 €
Dechy	Rue Henri Semail	123 503 €	49 401 €
Lauwin Planque	Rue Requillart	37 920 €	15 168 €
Lauwin Planque	Rue Siminor	40 194 €	16 078 €
TOTAL			**237 237 €**

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver cette répartition financière,
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 45

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Electrification

10.2 – Répartition de l'enveloppe « Article 8 du traité de concession ENEDIS » entre les communes pour l'année 2019

La répartition de l'enveloppe « Article 8 du Traité de concession ENEDIS » entre les communes pour l'année 2019 vous est présentée ci-après :

Répartition Article 8

Communes		Coût estimatif travaux d'enfouissement de réseaux BT € HT	Subvention Article 8
Bugnicourt	Rue de la Rose et Rue Nouvelle	76 169 €	30 468 €
Douai	Boulevard Jeanne d'Arc (3ème phase)	52 728 €	21 091 €
Flers en Escrebieux	Rue de la Fontaine	111 721 €	44 689 €
Lauwin Planque	Rue de la Cafetière Bouillante	37 984 €	15 194 €
Roost Warendin	Rue Ghesquière, Rue Jean Moulin, Rue Léon Blum et Rue du 11 Novembre	78 317 €	31 327 €
TOTAL			**142 769 €**

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver cette répartition financière,
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 46

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Electrification

10.3 – Utilisation de la redevance R2 du traité de concession ENEDIS – Répartition communale 2018

Dans le cadre au Traité de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et Electricité de France (EDF) signé en 2014, il est repris dans le cahier des charges annexé à la cette convention entre autres les redevances versées par ERDF/ENEDIS en contrepartie de dépenses supportées par DOUAISIS AGGLO au bénéfice du service public.

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux usagers, et non par l'impôt, d'une part, des frais entraînés, pour l'autorité concédante, par l'exercice du pouvoir concédant, d'autre part, une partie des dépenses effectuées par celle-ci sur les réseaux électriques. Cette redevance comporte deux parts, une dite « de fonctionnement » R_1 et l'autre « d'investissement » R_2.

La présente délibération aborde l'utilisation de la redevance dite « d'investissement » R_2 du traité de concession ERDF/ENEDIS, qui représente chaque année N une fraction de la différence, si elle est positive, entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2. La répartition communale 2018 de l'enveloppe est la suivante :

COMMUNES	**Montant total des travaux**	**Travaux éligibles**	**% Travaux**	**Subvention attribuée**
Arleux	80 965,05	80 965,05	4,44%	7 857,80
Bugnicourt	29 991,00	29 991,00	1,65%	2 910,68
Cantin	46 945,00	46 945,00	2,58%	4 556,09
Cuincy	108 938,36	108 938,36	5,98%	10 572,66
Douai	381 749.95	326 959,57	17,93%	31 731,99
Flines les Râches	62 462,30	61 163,00	3,35%	5 935,97
Goeulzin	88 553,00	88 553,00	4,86%	8 594,22
Lallaing	13 848,00	1 316,25	0,07%	127,74
Lambres les Douai	64 000,00	64 000,00	3,51%	6 211,31
Lauwin Planque	460 224,38	295 041,85	16,18%	28 634,32
Râches	2 749,73	427,73	0,02%	41,51
Raimbeaucourt	40 789,79	40 789,79	2,24%	3 958,72
Roost Warendin	113 283,86	113 283,86	6,21%	10 994,39
Sin le Noble	193 590,06	193 590,06	10,62%	18 788,25
DOUAISIS AGGLO	381 536,69	371 104,67	20,36%	36 016,35
TOTAL	**2 069 627.17**	**1 823 069,19**	**100,00%**	**176 932,00**

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la répartition de l'enveloppe R_2 2018,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 47

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Electrification

10.4 – Utilisation de la redevance R2 du traité de concession ENEDIS – Répartition communale 2019

Dans le cadre de la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée avec ENEDIS et Electricité de France (EDF) en 2018, il est repris dans le cahier des charges annexé à la cette convention entre autres les redevances versées par ENEDIS en contrepartie de dépenses supportées par DOUAISIS AGGLO au bénéfice du service public.

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux clients du service public, d'une part, des dépenses annuelles de fonctionnement supportées par l'autorité concédante, pour l'exercice du pouvoir concédant dans la présente concession, d'autre part, une partie des dépenses d'investissement effectuées par celle-ci afin de mettre en œuvre, dans l'intérêt du réseau public de distribution concédé, les dispositions légales relatives à la transition énergétique. Cette redevance comporte deux parts, une dite « de fonctionnement » R_1 et l'autre « d'investissement » R_2.

La présente délibération aborde l'utilisation de la redevance dite « d'investissement » R_2 de la convention de concession, qui représente chaque année N une fraction de la différence, si elle est positive, entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2. La répartition communale 2019 de l'enveloppe est la suivante :

Communes	**Montant total des travaux**	**Travaux éligibles**	**% Travaux**	**Subvention attribuée**
Arleux	30 034,20	23 451,48	1,98%	3 760,85
Aubigny au Bac	4 480,00	4 480,00	0,38%	718,45
Auby	34 483,75	21 272,25	1,80%	3 411,38
Douai	773 782,72	434 374,93	36,73%	69 659,58
Flers en Escrebieux	151 326,00	90 795,60	7,68%	14 560,66
Flines les Râches	7 227,00	7 227,00	0,61%	1 158,98
Guesnain	11 341,40	11 341,40	0,96%	1 818,79
Goeulzin	44 420,00	44 420,00	3,76%	7 123,52
Hamel	99 427,20	99 427,20	8,41%	15 944,88
Lambres les Douai	306 550,32	137 170,55	11,60%	21 997,69
Marcq en Ostrevent	64 594,36	62 884,36	5,32%	10 084,60
Raimbeaucourt	97 393,40	97 393,40	8,24%	15 618,73
Villers au Tertre	102 515,00	102 515,00	8,67%	16 440,06
Douaisis Agglo	192 398,69	45 893,62	3,88%	7 359,84
TOTAL	**1 919 974,04**	**1 182 646,79**	**100,00%**	**189 658,00**

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la répartition de l'enveloppe R_2 2019,
- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 48

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Electrification

10.5 – Commune de Flers en Escrebieux – Travaux d'effacement du réseau électrique basse tension rue de la Fontaine – Demande de subvention ENEDIS – Participation de la commune (plan de financement)

La Commune de Flers en Escrebieux a sollicité DOUAISIS AGGLO dans le cadre de sa compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité pour la réalisation de travaux d'enfouissement d'un réseau de basse tension aérien concernant plus particulièrement la rue de la Fontaine ; travaux dits « d'amélioration esthétique » (Article 8)

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES :

TRAVAUX HT :	**111 721.35 €**
(Montant HT Travaux Réseau Basse Tension :	*103 253.08 €*
Montant HT Travaux préparatoires, terrassements et maîtrise d'œuvre, après répartition) :	*8 468.27 €*
TVA :	**22 344.27 €**

TOTAL TTC	**134 065.62 €**

RECETTES :

ARTICLE 8 40 % (maximum) :	**44 688.54 €**
Récupération TVA :	**22 344.27 €**
Participation (minimum) de la Commune (au titre des travaux d'enfouissement) :	**67 032.81 €**

TOTAL TTC	**134 065.62 €**

Si la répartition au titre de l'article 8 du contrat de concession ne permettait pas le financement à 40% tel qu'affiché ci-dessus, la Commune prendrait alors en charge la différence.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser à solliciter ENEDIS pour sa participation au titre de l'Article 8 du contrat de concession,
- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 49

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Electrification

10.6 – Commune de Roost Warendin – Travaux d'effacement du réseau électrique basse tension rue Ghesquières et Place du 11 Novembre – Demande de subvention ENEDIS – Participation de la commune (plan de financement)

La Commune de Roost Warendin a sollicité DOUAISIS AGGLO dans le cadre de sa compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité pour la réalisation de travaux d'enfouissement d'un réseau de basse tension aérien concernant plus particulièrement la rue Ghesquières – rue Jean Moulin – rue Léon Blum et Place du Onze Novembre ; travaux dits « d'amélioration esthétique » (Article 8)

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES :

MONTANT DES TRAVAUX HT **:**	78 317.45 €
(Montant HT Travaux Réseau Basse Tension :	56 409.69 €
Montant HT Travaux préparatoires, terrassements et maîtrise d'œuvre, après répartition) :	21 907.76 €
Montant de la TVA :	15 663.49 €
TOTAL TTC	**93 980.94 €**

RECETTES :

ARTICLE 8 40 % (maximum) :	31 326.98 €
Récupération TVA :	15 663.49 €
Participation (minimum) de la Commune (au titre des travaux d'enfouissement) :	46 990.47 €
TOTAL TTC	**93 980.94 €**

Si la répartition au titre de l'article 8 du contrat de concession ne permettait pas le financement à 40% tel qu'affiché ci-dessus, la Commune prendrait alors en charge la différence.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser à solliciter ENEDIS pour sa participation au titre de l'Article 8 du contrat de concession,
- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout document s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 50

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Electrification

10.7 – Commune de Bugnicourt – Travaux d'effacement du réseau électrique basse tension rues Nouvelle et de la Rose – Demande de subvention ENEDIS – Participation de la commune (plan de financement)

La Commune de Bugnicourt a sollicité DOUAISIS AGGLO dans le cadre de sa compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité pour la réalisation de travaux d'enfouissement d'un réseau de basse tension aérien concernant plus particulièrement la rue de la Rose et la rue Nouvelle ; travaux dits « d'amélioration esthétique » (Article 8)

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES :

MONTANT DES TRAVAUX HT **:**	**76 169.01** €
(Montant HT Travaux Réseau Basse Tension :	*61 568.28 €*
Montant HT Travaux Tranchées BT et Maîtrise d'œuvre après répartition :	*14 600.73 €*
Montant de la TVA :	15 233.80 €
TOTAL TTC	**91 402.81 €**

RECETTES :

ARTICLE 8 40 % (maximum) :	30 467.60 €
Récupération TVA :	15 233.80 €
Participation (minimum) de la Commune (au titre des travaux d'enfouissement) :	45 701.41 €
TOTAL TTC	**91 402.81 €**

Si la répartition au titre de l'article 8 du contrat de concession ne permettait pas le financement à 40% tel qu'affiché ci-dessus, la Commune prendrait alors en charge la différence.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser à solliciter ENEDIS pour sa participation au titre de l'Article 8 du contrat de concession,
- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout document s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 51

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

11 – Equipements sportifs

11.1 – Avenant n°2 à la convention de délégation de service public, sous la forme d'un affermage avec îlot concessif, relatif à la gestion du centre aquatique de l'Ecoquartier du Raquet - DSP-2016-01

Historique

Par contrat en date du 3 octobre 2016, DOUAISIS AGGLO a confié à la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, via sa filiale dédiée à cette exploitation la SNC SOURCEANE, l'exploitation du centre aquatique de l'Ecoquartier du Raquet.

L'avenant n°1 avait pour objet de reporter la date de démarrage de la délégation au 18 novembre 2016 (au lieu du 4 novembre 2016).

Quelques mois après l'ouverture au public du centre SOURCEANE, des incidents répétés ont gravement remis en cause la tranquillité des usagers et l'ordre public. De ce fait, il a été décidé en accord avec le délégant, le délégataire et les services de la Préfecture de renforcer les moyens en vue de rétablir la sécurité et la tranquillité des usagers, ce qui se traduit par un surcoût des prestations de gardiennage.

De plus, DOUAISIS AGGLO avait défini les obligations d'accueil des scolaires primaires et secondaires du territoire. La fréquentation des scolaires qui a été surestimée engendre une surévaluation des recettes commerciales facturées aux communes et donc un manque à gagner pour le délégataire.

Pour ces deux raisons, les parties au contrat de délégation de service public ont pris les décisions suivantes :

1/ elles ont défini les modalités de prise en charge des surcoûts « sécurité » présentés et des conséquences du déficit dans le volume d'accueil des scolaires pour 2017/2018 ;
2/ elles ont redéfini un compte d'exploitation prévisionnel pour la période 2019-2021.

Avenant proposé

1/ <u>Prise en charge au titre des années 2016 à 2018</u>

Le déficit relatif au public scolaire sur la période 2016 à 2018 fait ressortir un manque à gagner de 185 993 € HT pour le délégataire. DOUAISIS AGGLO décide de prendre à sa charge le différentiel à hauteur de 179 000 €.

Les surcoûts « sécurité » pour cette même période, sont détaillés comme suit :

	CEP prévisionnel	Coûts réels	Prise en charge RECREA	Prise en charge DOUAISIS AGGLO
2017	60 000 €	308 312 €	143 312 €	165 000 €
2018	45 000 €	188 642 €	64 642 €	124 000 €
TOTAL				**289 000 €**

Au titre des 2 éléments précités, DOUAISIS AGGLO s'engage donc à verser au délégataire un complément de compensation de 468 000 €. Ce complément ne fait pas l'objet d'indexation.

2/ Etablissement d'un nouveau compte d'exploitation prévisionnel (CEP) à partir de 2019

Compte tenu de l'évolution des conditions d'exploitation, il est apparu nécessaire d'adapter le compte d'exploitation prévisionnel. Diverses modifications ont été apportées.

Notamment pour les recettes d'exploitation :

- Le poste « Scolaire – facturation communes » a été revu à la baisse :
- 188 150 € pour les années 2019 à 2021
- Les recettes annexes (boutique, distributeurs, location de peignoirs) ont été revues à la hausse : + 185 356 € pour les années 2019 à 2021
- Les recettes liées à la compensation C2 versée par Douaisis Agglo ont été revues à la baisse : - 100 156 €

Notamment pour les charges d'exploitation :

- Le poste gardiennage a été revu à la hausse : + 152 728 € pour les années 2019 à 2021

D'autres postes de charge et de recettes ont été revus, améliorant ainsi le résultat de 83 640 € pour les années 2019 à 2021.

L'impact financier global pour Douaisis Agglo pour les années 2019 à 2021 est de 172 038 € se décomposant ainsi :

- Baisse de la compensation C2 (scolaires): - 100 156 €
- Augmentation de la compensation C1 : + 272 194 €

L'avenant 2 entraine une augmentation de 5,5% des recettes totales par rapport au CEP initial de la DSP.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la souscription de l'avenant n°2 ci-joint,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer l'avenant n°2 et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 52

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 – Habitat

12.1 – Co-signature du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées - PDALHPD 2019 – 2024

Institué par la loi Besson du 31 mai 1990, le PDALPD est un dispositif co-piloté par l'Etat et le département. Il définit des mesures permettant aux ménages éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources, ou de leurs conditions d'existence, d'accéder ou de se maintenir dans le logement. Depuis la loi ALUR et dans un souci de cohérence des réponses en matière de logement et d'hébergement, le PDALPD a fusionné avec le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile, et devient le PDALHPD (le H signifiant Hébergement).

Le second PDALPD du Nord, en vigueur depuis 2013 étant arrivé à échéance, un travail de concertation a été conduit avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs du logement, afin d'élaborer le futur Plan.

La compétence des EPCI en matière de programmation des aides à la pierre, comme le nouveau rôle qui leur est confié en matière de régulation des attributions, fait des EPCI un des acteurs clés en matière de droit au logement.

En outre, compte tenu de l'articulation nécessaire entre les PDALHPD et les documents stratégiques locaux (PLH, CIA), le rôle des EPCI est essentiel pour organiser la remontée d'informations, notamment en provenance des services logement des communes et des CCAS, comme pour prendre en compte les informations issues du PDALHPD.

A ce titre, les EPCI ont été conviés à différents temps d'échanges (comité de pilotage à destination des élus, comités techniques, ateliers thématiques, ateliers territoriaux à l'échelle de l'arrondissement) et sont aujourd'hui invités à co-signer le Plan.

La signature de ce dispositif illustrera l'engagement de Douaisis Agglo en matière de politiques coordonnées relatives au logement et à l'hébergement des publics les plus démunis.

<u>Quatre grands objectifs, déclinés en 16 actions opérationnelles orienteront ce Plan</u>

1. Renforcer la gouvernance et l'animation territoriale du plan ;
2. Adapter et faire évoluer l'offre d'hébergement, de logement adapté et d'accompagnement, afin de fluidifier les parcours ;
3. Renforcer le pilotage et la coordination des acteurs autour de la prévention des expulsions locatives ;
4. Conforter l'action publique en matière de lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique.

<u>Au regard de l'évaluation du précédent Plan, et de l'analyse des besoins actuels, les enjeux pour le nouveau Plan sont les suivants :</u>

- **Mobiliser les territoires/EPCI dans la gouvernance du Plan :**

Compte tenu des éléments de diagnostic et des enjeux propres au PDALHPD qui mettent en évidence la nécessité d'une adaptation des actions aux échelles des territoires de mise en œuvre, la gouvernance du PDALHPD 2019 – 2024 est conçue de manière à organiser un partenariat renforcé entre les EPCI et les co-pilotes que sont l'Etat et le Conseil départemental.

Le nouveau Plan prévoit que le pilotage stratégique du PDALHPD – précédemment prévu au sein des Conférence Locale du Plan - soit intégré aux Conférences Intercommunales du Logement (CIL) des 6 EPCI délégataires. Le COPIL du Plan leur délègue le suivi de la mise en œuvre locale du Plan. Le plan d'actions prévoit une année de transition et de négociation pour organiser cette intégration.

- **Renouveler les modalités de définition des publics prioritaires du Plan :**

La définition des publics prioritaires à l'accès au logement social a été posée dans la loi. On compte 13 catégories de publics prioritaires. La définition des conditions d'éligibilité et d'attribution reste à définir pour ce nouveau Plan. Les EPCI sont encouragés à participer aux travaux de définition des publics prioritaires.

Les comité techniques territoriaux, commission territorialisées d'examen par les partenaires (co-pilote, bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, etc.) des situations individuelles, faisant progresser considérablement le volume de relogements dans le parc social des publics du plan, sont maintenus à l'échelle des arrondissements.

- **Poursuivre l'intégration entre les champs de l'hébergement et du logement :**

L'ancien PDALPD avait pris effet avant la promulgation de la loi ALUR et l'intégration du champ de l'hébergement dans les plans départementaux. Les objectifs en matière d'accueil, d'hébergement et d'insertion ont cependant été intégrés au PDALPD à partir de 2016.

Le travail de rapprochement de l'hébergement et du logement reste à consolider : plus grande intégration du secteur du logement adapté (résidences sociale, intermédiation locative, etc.) ; travail sur la coordination des instances des SIAO et des CTT, appropriation par les EPCI du diagnostic des besoins portés par les SIAO, etc.)

- **Intégrer les acteurs de la santé et du médico-social comme des partenaires incontournables dans l'intervention auprès des ménages mal logés :**

Un des freins à l'accès et au maintien dans le logement des publics du Plan relève de problématique de santé. Cet enjeu conduit à aller vers une plus grande formalisation des articulations entre les instances du PDALHPD et les documents stratégiques et instances locales pilotées par l'ARS. La perspective « logement d'abord » conduit à privilégier le développement de projets innovants avec des accompagnements pluridisciplinaires, intégrant notamment des acteurs de la santé mentale.

- **Donner la priorité au renforcement de l'action partenariale de prévention des expulsions locatives :**

Pourtant inscrite comme un axe prioritaire de l'ancien Plan, la prévention des expulsions ne bénéficie pas d'un bilan positif. Le nouveau Plan se concentre sur la restructuration du fonctionnement de la CCAPEX, avec la création de commissions territorialisées à l'échelle de l'arrondissement.

- **Mener un travail permanent pour assurer la lisibilité du Plan et le bon fonctionnement des dispositifs :**

Notamment sur les dispositifs dont peuvent se saisir les EPCI.

Vu la loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ;

Vu la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement (ENL) ;

Vu la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (DALO) ;

Vu la loi 2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions (MOLLE) ;

Vu la loi 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 (ALUR) ;

Vu la loi relative à l'Egalité et à la Citoyenneté du 27 janvier 2017 (LEC) ;

Vu la loi Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 ;

Vu le décret du 14 novembre 2017 qui précise les modalités d'élaboration du PDALHPD, son contenu, sa mise en œuvre et son évaluation ;

Vu le projet de PDALHPD dans sa version du 17 juillet 2019 ;

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à signer le PDALHPD 2019 – 2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à initier les démarches nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du Plan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 53

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 – Développement économique

13.1 – Résorption de la friche commerciale « ABC dépôt vente » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Roost Warendin pour l'acquisition du foncier

Douaisis Agglo est sollicitée par la Commune de ROOST WARENDIN afin de l'aider financièrement sur une opération immobilière concernant une friche commerciale dénommée « Friche ABC dépôt vente ».

Cette friche est délaissée depuis plusieurs années. La commune souhaite recycler ce foncier afin de le requalifier en zone d'habitat et d'activités.

L'EPF accompagne cette opération par l'acquisition et le traitement préalable de cette friche, laquelle fera l'objet d'une rétrocession à la Commune dans les conditions de droit commun.

Il vous est proposé de participer à cette opération, validée par avenant à la convention cadre de partenariat entre Douaisis Agglo et EPF, par le versement d'un fonds de concours d'un montant :
- de la moitié du coût d'achat restant à charge de la Commune du bien par l'EPF, hors subventions extérieures,
- et de la moitié du coût de démolition restant à charge de la commune hors subvention EPF (80%), soit 10% de ce coût.

Le coût d'acquisition à charge de la Commune est de 500 000 euros. Le montant du fonds de concours concernant ce poste peut donc être de 250 000 euros.

Le coût estimé de la démolition est d'environ 280 000 euros.

Le versement de ce fonds de concours se fera par cinquièmes sur 5 années successives, à compter de l'exercice 2020, c'est-à-dire au même rythme que le paiement par la commune du prix à l'EPF.

Comme le prévoit la délibération du 29 novembre 2016 créant ce régime « friches commerciales », en cas de cession d'un ou de plusieurs des immeubles concernés, la commune reversera à DOUAISIS AGGLO la moitié du prix de vente qu'elle aura perçu.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :
- d'approuver ce fonds de concours et ses modalités de versement,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 54

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 – Développement économique

13.2 – Résorption d'une friche commerciale sur Raimbeaucourt - Attribution d'un fonds de concours à la commune pour l'acquisition du foncier (café brasserie et ses abords)

Nous sommes sollicités par la commune de Raimbeaucourt par courrier du 12 novembre 2019, afin de l'aider financièrement dans une opération d'acquisition immobilière d'ensemble sur son territoire.

Il s'agit d'un ilot bâti figurant sous teinte bleue au plan joint.

Cet ensemble sera acquis par l'EPF. Douaisis Agglo est sollicitée afin de verser un fonds de concours à la Commune de Raimbeaucourt lorsque celle-ci rachètera l'ensemble à l'EPF pour un montant global de 591 530. 85 euros HT.

Ce fonds de concours serait accordé dans le cadre de la politique communautaire « friches commerciales ».

Il vous est proposé d'approuver cette aide sous la forme d'un fonds de concours :
- de 50% de la valeur de rachat par la Commune à l'EPF, soit un montant d'aides de 295 765 euros.
- Et de la moitié du coût de démolition restant à charge de la commune hors subvention EPF (80%), soit 10% de ce coût.

Le versement du fonds de concours par Douaisis Agglo à la commune sera échelonné sur 5 années, correspondant aux 5 années de paiement par la commune du prix de rachat à l'EPF, d'un montant de de 59 153 euros chaque année. Le complément de fonds de concours correspondant aux travaux de démolition sera versé selon des modalités à définir.

Le 1er paiement s'effectuera en janvier 2020 pour l'exercice 2019.

Comme le prévoit la délibération du 29 novembre 2016 créant ce régime « friches commerciales », en cas de cession d'un ou de plusieurs des immeubles concernés, la commune reversera à DOUAISIS AGGLO la moitié du prix de vente qu'elle aura perçu.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :
- d'approuver ce fonds de concours et ses modalités de versement,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 55

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Loisiparc

14.1 – Règlement annuel du plan d'eau de la base de loisirs communautaire Loisiparc

Le plan d'eau de la base de loisirs communautaire d'Aubigny au Bac est réglementairement soumis à la police de la navigation de la plaisance et des activités sportives et touristiques.

Il est régi par l'arrêté préfectoral en date du 21/08/2014 portant Règlement particulier de police (RPP) pour « l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur le plan d'eau d'Aubigny au Bac dans le Département du Nord ».

L'article 2.3 de cet arrêté préfectoral prévoit l'édiction par le gestionnaire de la base de loisirs, c'est-à-dire la Communauté d'Agglomération, d'un règlement annuel d'organisation et de pratique des activités sur le plan d'eau.

Ce règlement annuel est présenté en annexe ; il précise notamment :
- le calendrier des activités (article 2),
- la liste des bénéficiaires des autorisations (article 3).

En outre, il précise (article 1) que la liste des manifestations nautiques sera arrêtée par le Bureau communautaire au vu des dates proposées par les utilisateurs du plan d'eau.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter le règlement annuel présenté en annexe,
- d'approuver la délégation au bureau communautaire portant sur l'adoption de la liste des manifestations nautiques visées à l'article 1 du présent règlement,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 56

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Loisiparc

14.2 – Raccordement en électricité de la piscine de la base de loisirs communautaire Loisiparc – Proposition ENEDIS n°DA22/192796/001001 – Contribution financière de Douaisis Agglo

Dans le cadre des travaux de construction d'une piscine sur la base de loisirs communautaire Loisiparc située rue de la Plage à Aubigny Au Bac, des travaux sont à effectuer par ENEDIS dans le cadre du raccordement en électricité.

Ces travaux concernent la réalisation d'un départ direct du poste HTA/BT de Distribution Publique existant et se composent d'un branchement et d'une extension de réseau.

La proposition de raccordement électrique établie par ENEDIS dans le cadre de ces travaux est présentée en annexe (proposition n° DA22/192796/001001 et conditions particulières).

Elle prévoit une contribution financière de Douaisis Agglo à hauteur de 3 802,80 € HT (soit 4 563,36 € TTC).

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la présente proposition de raccordement jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à intervenir à la signature de tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 57

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

15 – Trame verte

15.1 – Gestion du site du lac de Cantin – Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Le site du lac de Cantin, situé au cœur de la plaine agricole de l'Ostrevent, est l'un des pôles de nature stratégique identifié dans le schéma de trame verte et bleue. Depuis son acquisition en 2006, il fait l'objet d'une gestion conservatoire dont les enjeux sont la préservation et le renforcement de la biodiversité et l'éducation à l'environnement.

Cette gestion conservatoire se traduit par la définition d'un plan de gestion (PEG ci-après) pluriannuel définissant, sur une durée de 5 ans, le programme partenarial d'opérations. Le dernier PEG a été établi sur la période 2015 – 2019.

Pour définir et mettre en œuvre le plan de gestion, DOUAISIS AGGLO s'est associée au Conservatoire d'Espaces Naturels depuis quelques années.

Il est proposé de renouveler le partenariat par la passation d'une convention de cogestion qui permettra la mise en œuvre du nouveau plan de gestion 2020 - 2024.

Cette convention de co-gestion précise les modalités de partenariat technique et financier entre les deux structures.

Il est proposé de répartir entre le CEN et DOUAISIS AGGLO le coût des opérations de gestion estimé à 10 000 euros TTC par an selon les modalités suivantes :

- 50% DOUAISIS AGGLO
- 50% CEN

La participation de l'agglomération est plafonnée, conformément au budget à 5 000 euros TTC par an.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 58

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

15 – Trame verte

15.2 – Opération « Plantons le décor » - Renouvellement de la convention triennale (2019-2022) de partenariat entre DOUAISIS AGGLO et le Syndicat mixte Espaces Naturels Régionaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la trame verte et bleue, DOUAISIS AGGLO participe depuis 10 ans à l'opération « Plantons Le Décor ».

Cette opération permet aux habitants, aux collectivités, aux entreprises, aux établissements scolaires du territoire de commander, de manière groupée, des arbres, arbustes, fruitiers d'essences locales, des graines et des bulbes potagers. Les variétés proposées, adaptées aux conditions climatiques et pédologiques du territoire régional, contribuent activement au renforcement de la biodiversité et au maintien des spécificités paysagères.

Le bilan quantitatif des 10 ans de participation à l'opération « Plantons le décor » est le suivant :

Nombre de commandes de particuliers, collectivités, entreprises et associations	613
Nombre d'arbres et arbustes	46 657
Nombre d'arbres fruitiers	1 499
Nombre de sachets de graines potagères	416
Nombre de filets de bulbes	273

Plus de 48 000 arbres fruitiers, arbres et arbustes ont ainsi été plantés depuis la première campagne (2008-2009) grâce à l'opération « Plantons Le Décor ».

Fort de ce constat, il est proposé de reconduire, pour une période de 3 ans, la participation de DOUAISIS AGGLO à l'opération « Plantons le Décor ».

Dans le cadre de ce renouvellement, DOUAISIS AGGLO, comme précédemment :
- assurera la promotion de l'opération,
- financera l'édition des brochures et des bons de commande,
- centralisera les commandes,
- assurera la distribution des commandes.

La nouvelle convention triennale (2019-2022) relative au partenariat entre DOUAISIS AGGLO et le syndicat mixte « les espaces naturels régionaux », vous est présentée en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- de reconduire la participation de DOUAISIS AGGLO à l'opération « Plantons le Décor »,
- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à signer la convention triennale de partenariat jointe et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 59

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

16 – Développement rural

16.1 – Convention de partenariat entre DOUAISIS AGGLO, Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire, Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, Centre Régional de Ressources Génétiques et A Pro Bio pour la réalisation d'un diagnostic de territoire : comment développer les produits durables et de qualité sur le territoire du Douaisis

Le Ministre de l'Agriculture dans le cadre de l'appel à projets national 2016/2017 du Programme National pour l'Alimentation, a reconnu officiellement la politique agricole et alimentaire DOUASIS AGGLO en retenant son dossier de candidature portant sur la formalisation et la déclinaison d'un Projet Alimentaire Territorial.

Depuis 2008, DOUAISIS AGGLO élabore et anime, de façon volontariste, avec un réseau d'acteurs une politique territoriale agricole et alimentaire. Les acteurs interviennent chacun dans leur domaine de compétence et avec leurs spécificités. DOUAISIS AGGLO renforce l'intervention territoriale de chaque partenaire et coordonne sa politique agricole et alimentaire.

Aussi, la demande des consommateurs évolue. Il est souhaité de plus en plus de transparence, d'authenticité, de notion d'achat qui a du sens : des prix justes, un commerce local et de terroir, respect de l'éthique et de l'environnement. Des attentes auxquelles répondent les Signes Officiels de Qualité et de l'Origine (SIQO).

De plus, en vue des enjeux environnementaux du territoire, notamment sur la protection de la ressource en eau (qualitative et quantitative), la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) permet aux producteurs volontaires de diminuer leur impact environnemental selon 4 axes : la biodiversité, la stratégie des produits phytosanitaires, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau.

Ainsi, quatre structures avec lesquelles nous travaillons depuis plusieurs années : le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, A Pro Bio et le Centre Régional de Ressources Génétiques proposent de travailler avec DOUAISIS AGGLO pour réaliser un diagnostic sur son territoire dont l'objectif est d'élaborer une feuille de route pour développer les produits durables et de qualité selon la loi EGalim. Les différentes filières seront étudiées notamment celle de l'élevage et de la viande. Les différents partenaires proposés sont complémentaires. L'action sera cohérente et dans la continuité des dynamiques existantes.

Le détail du partenariat est présenté dans une convention pour l'année 2020 annexée à la présente délibération. La synthèse est la suivante :

Le diagnostic de territoire consistera en un état des lieux de la production primaire suivi d'une mise en phase avec les cahiers des charges SIQO et la certification HVE qui pourrait se faire au travers de la création d'un GIEE. Il comprendra les phases suivantes :
- Caractérisation macro-économique du territoire à partir des données disponibles en interne et en externe.
- Identification et cartographie des principales productions agricoles ainsi que les principaux acteurs économiques notamment pour la filière de l'élevage.
- Zoom sur les produits SIQO, notamment les produits BIO présents sur le territoire.
- Co-construction du questionnaire d'enquête s'inspirant de démarches existantes (diagnostic Bio en HdF, étude durabilité des SIQO, diagnostics agricoles projets de territoire etc.) et intégrant tous les dispositifs de Douaisis Agglo en lien avec la démarche (aide aux analyses de reliquats azotés, aide pour l'implantation de haies, etc ...).
  Ce questionnaire aura pour double objectif :
  - d'acquérir une vision fine de l'agriculture présente sur le territoire,
  - de mesurer la sensibilité des agriculteurs pour quelques SIQO, démarches ou filières identifiées au préalable.
- Enquêtes individuelles auprès d'un panel d'agriculteurs du territoire (environ 50 % des agriculteurs du Douaisis) lors de 12 jours de permanence.

○Pour les filières Bio, plusieurs besoins seront étudiés : ceux des transformateurs, des artisans-commerçants, distributeurs, restauration collective, ainsi que les attentes des consommateurs.
○Analyse des données recueillies.
○Synthèse des premiers résultats.

En parallèle, une étude sur le bassin légumier et de l'élevage sur le territoire de l'agglomération d'hier à aujourd'hui :
○Etude bibliographique locale et régionale (collectes des références et ressources documentaires)
○Entretiens avec des anciens maraîchers (Sin-le-Noble), cressiculteurs (Lécluse) et éleveurs
○Entretiens avec les acteurs actuels de la production légumière (ex : ail, maraîchers, transformateurs différents de ceux identifiés lors de la recherche des SIQO...)
○Rédaction du livrable (selon l'exploitation des collectes réalisées)

La synthèse financière des subventions octroyées est la suivante :
○Attribution pour le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire : 4 000 €
○Attribution pour la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais : 17 400 €
○Attribution pour A Pro Bio : 5 000 €
○Attribution pour le Centre Régional de Ressources Génétiques : 11 610 €

Soit un total de 38 010 €

En 2021, une nouvelle convention sera proposée pour élargir le diagnostic à l'ensemble des filières (restauration, consommateurs, associations, opérateurs économiques …) ; elle fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention de partenariat jointe avec le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire, la Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais, le Centre Régional de Ressources Génétiques et A Pro Bio pour la réalisation d'un diagnostic de territoire : *comment développer les produits durables et de qualité sur le territoire du Douaisis,*
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions mobilisables sur ces actions,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 60

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 39 Pouvoirs : 9

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

16 – Développement rural

16.2 – Programmation ALIMCAD 2020

Le programme d'actions ALIMCAD est l'un des trois volets du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de DOUAISIS AGGLO, également composé des programmations AGRICAD et BIOCAD.

ALIMCAD est le fruit d'une concertation territoriale qui s'est déroulée sur 2 ans en 2016 et 2017 et a réuni 106 structures d'horizons divers. C'est une programmation pluriannuelle (2018-2022) et multi partenariale, tant dans son élaboration et son suivi que dans sa mise en œuvre.

ALIMCAD a vocation à faire de l'alimentation un levier du mieux-vivre des habitants sur le territoire de DOUAISIS AGGLO.

Ce programme est composé de 21 actions concrètes qui s'articulent autour de 3 enjeux spécifiques :
1. La santé des habitants préservée et améliorée
2. Un cadre de vie sain, source de bien-être
3. L'accès pour tous à une alimentation de qualité

L'éducation, l'information et la sensibilisation des acteurs et consommateurs y sont également présentes comme enjeu transversal.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette programmation, DOUAISIS AGGLO a mis en place un appel à projets annuel, qui a permis de soutenir financièrement 4 projets en 2018 et 8 projets en 2019.

Suite à l'appel à projets lancé pour la programmation 2020, DOUAISIS AGGLO a de nouveau été sollicité pour accompagner financièrement des actions portées par des associations, qui se dérouleront sur le périmètre d'intervention du programme ALIMCAD, soit les 35 communes du territoire de DOUAISIS AGGLO.

Les dossiers proposés favorisent une approche pédagogique autour de l'alimentation saine, locale et durable, à destination d'une grande diversité de publics (0-3 ans, scolaires, jeunes de 16 à 25 ans, familles, salariés d'entreprises, personnes en situation de précarité, personnes âgées) et sur l'ensemble du territoire de DOUAISIS AGGLO.

Elles complètent par ailleurs les actions menées par DOUAISIS AGGLO dans le cadre d'ALIMCAD, dont par exemple l'éducation alimentaire de la jeunesse en milieu scolaire, l'accompagnement et la promotion du jardinage au naturel, ou encore le développement d'un nouveau Parcours CROC pour accompagner des familles vers une alimentation plus durable.

Ainsi, il est proposé la validation de la programmation suivante :

Action 1 – Association de Parents d'Elèves de Villers-au-Tertre – « A la découverte des énigmes gustatives ! »

Descriptif synthétique de l'action :

L'Association des Parents d'Elèves de Villers-au-Tertre propose un parcours d'orientation gustative pour les familles de Villers-au-Tertre et du Douaisis, sur une journée.

Ce parcours d'orientation, organisé au printemps 2020, a vocation à mobiliser parents et enfants pour découvrir de nouvelles façons de s'alimenter, explorer les liens entre alimentation et santé, goûter des produits locaux, etc., à travers une activité ludique et familiale.

Pour cela, l'Association de Parents d'Elèves de Villers-au-Tertre mobilise des habitants de la commune dans l'organisation de ce parcours qui comprendra :
- 7 balises pour découvrir les plantes et fleurs comestibles, les bienfaits d'une alimentation végétale, la dégustation de fromages de la ferme, des recettes mystérieuses et anti-gaspi, les protéines végétales, ou encore le miel ;
- Un stand animé par un animateur culinaire pour réaliser des pains faluches à garnir avec des légumes cuisinés de façon atypique, et à déguster sur le temps du midi.

Cette action fera l'objet d'une fiche de capitalisation pour inspirer d'autres structures et associations souhaitant mettre en place une animation similaire.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :
Action 4 – Education alimentaire de la jeunesse
Action 11 – Sensibilisation partout et pour tous

Résultats visés par le projet :
- Participation d'une centaine de familles à la journée ;
- Implication des habitants de Villers-au-Tertre dans la préparation de la journée ;
- Découverte de nouvelles connaissances, techniques, produits, façons de s'alimenter sur l'alimentation durable.

Public visé :
- Les familles de Villers-au-Tertre et du territoire de DOUAISIS AGGLO

Coût global de l'action : 2 824 €
Participation de DOUAISIS AGGLO : 1 200 €
Autres co-financements : Fonds propres, participation des habitants, subvention du Département « Action d'Intérêt Local ».

<u>Action 2 – Association Aprobio – « Mon assiette santé diversifiée »</u>

Descriptif synthétique de l'action :

Pour la programmation ALIMCAD2020, Aprobio propose de poursuivre la sensibilisation autour des perturbateurs endocriniens et de l'alimentation avec « Papilles et hormones : mon assiette santé », et de développer la sensibilisation autour de la diversification des apports en protéines avec « papilles et protéines : mon assiette diversifiée », renforçant ainsi la sensibilisation et l'éducation sur les deux premières thématiques annuelles alimentation-santé.

Dans le cadre de « Papilles et hormones », Aprobio souhaite renforcer son action en faveur du public jeune, et propose :
- La création d'un E*scape Game* autour des perturbateurs endocriniens, testé une fois et de nouveau animé deux fois ;
- L'animation de deux temps de sensibilisation ludique avec des groupes constitués.

Dans le cadre de « Papilles et protéines », Aprobio souhaite développer des outils et animations pour accompagner l'éducation à la diversification des apports en protéines, au profit des céréales et des légumineuses avec :
- L'adaptation de l'outil "bio des sens" sur les légumineuses et céréales, et son animation dans 4 écoles ;
- La réalisation d'un dessin animé de 2 mn et son animation dans 4 écoles ;
- La création d'un outil autour du « tableau des graines bio » et son animation dans 4 écoles ;
- La contribution à la réalisation d'outils pédagogiques sur la thématique des protéines végétales.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :
Action 1 – Thématique annuelle alimentation – santé (2018-2019 : Perturbateurs endocriniens ; 2019-2020 : diversification des apports en protéines).
Action 4 – Education alimentaire de la jeunesse.

Résultats visés par le projet :
- Un Escape Game sur les perturbateurs endocriniens et l'alimentation créé ;
- Près de 200 jeunes sensibilisés aux liens entre perturbateurs endocriniens et alimentation, et aux solutions à leur portée ;
- 3 outils de sensibilisation créés autour des légumineuses ;
- 12 classes sensibilisées aux protéines végétales ;
- La réalisation d'outils pédagogiques sur les protéines végétales.

Public visé :
- Scolaires
- Jeunes (16-25 ans)
- Grand public
- Restaurateurs

Coût global de l'action : 9 500 €
Participation de DOUAISIS AGGLO : 7 600 €
Autres co-financements : Fonds propres, co-financeurs du Plan Bio (Conseil Régional Hauts-de-France, et Département du Nord).

<u>Action 3 - Bio en Hauts-de-France – P.A.N.I.E.R.S.</u>

Descriptif synthétique de l'action :

Le projet « P.A.N.I.E.R.S. » vise à développer et consolider la distribution de paniers bios et locaux, à des prix réduits pour les consommateurs en situation de précarité, au travers de structures relais.

Dans la continuité des premières années du déploiement du dispositif sur le Douaisis, Bio en Hauts-de-France vise pour 2020 l'ancrage et l'essaimage du dispositif, avec l'adhésion de nouveaux bénéficiaires des paniers bio accessibles et de nouvelles structures relais. Notamment, suite au lancement du Fonds de dotation régional en Octobre 2019, l'objectif sera de développer avec les nouveaux moyens et partenariats mobilisés un modèle pérenne pour le dispositif.

Pour cela, l'action prévoit :
- la livraison des paniers (composés de produits issus de 3 maraîchers locaux en AB) toutes les 2 semaines sur l'année, auprès de structures relais à Dorignies, Dechy, et Lallaing et dans les autres structures mobilisées, ainsi que l'organisation logistique liée à cette distribution de paniers accessibles ;
- l'animation d'ateliers pour transmettre des savoirs et savoir-faire visant à faciliter l'utilisation des paniers bios accessibles et favoriser le mieux-vivre alimentaire des personnes bénéficiaires ;
- la valorisation du travail partenarial et innovant engagé autour de cette initiative au travers d'un événement organisé pendant la semaine de l'alimentation durable ;
- la poursuite des comités de pilotage et réunions techniques pour aller plus loin dans le développement d'un modèle pérenne sur le Douaisis.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :
Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires des mangeurs.
Action 18 - Développement d'initiatives alimentaires solidaires et durables.

Résultats visés par le projet :
- 20 paniers par livraison
- 25 livraisons
- Système de distribution efficace et pérenne
- Participation au changement de comportements alimentaires des participants
- Nouvelles structures relais participantes
- 1 événement organisé dans le cadre de la Semaine de l'alimentation durable

Public visé :
- Pour les bénéficiaires des paniers : publics en situation de précarité (critères d'accès : allocataires des minima sociaux, étudiants boursiers, foyers ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 € par mois, et si les financements du Fonds de dotation régional le permettent pour des foyers ayant un quotient familial inférieur à 1 200€).
- Professionnels relais des structures relais participantes du projet.
- Autres publics proches des structures sur certains ateliers et visites pour favoriser la mixité sociale.
- Pour le temps fort : élus et techniciens de DOUAISIS AGGLO et des communes du territoire, structures d'éducation populaire, associations environnementales ou à vocation socioculturelle, entreprises implantées sur le territoire, etc.

Coût global de l'action : 1 7610 €
Participation de DOUAISIS AGGLO : 14 088 €
Autres co-financements : Département du Nord

Action 4 – Centre socioculturel intercommunal « L'Ostrevent et la Sensée » – « Mangeons local, mangeons durable en Arleusis »

Descriptif synthétique de l'action :

Le centre socioculturel intercommunal L'Ostrevent et la Sensée, porté par le Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux, propose pour la programmation 2020 deux actions pour accompagner les mangeurs de l'Arleusis, petits et grands, vers l'alimentation durable.

Avec « A la découverte des fruits dans l'Arleusis », le centre socio-culturel du SIRA confirme son souhait de proposer une éducation à une alimentation saine, locale et durable des plus jeunes sur l'Arleusis, et d'aller plus loin en développant des actions pérennes autour de l'alimentation durable, via :
- la distribution bi-hebdomadaire de fruits sur 6 semaines pour 15 classes de l'Arleusis ;
- la coordination d'interventions dans l'ensemble des écoles autour de l'éveil sensoriel aux fruits, et dans deux écoles pour l'accompagnement à la mise en place de carrés potagers.
- la visite d'exploitations maraichères avec les 15 classes ;
- l'animation d'ateliers pratiques de transformation cuisine parents-enfants pour favoriser l'implication des parents dans l'éveil sensoriel des enfants ;
- la sensibilisation des parents sur la réduction des déchets par la présentation et la mise à disposition de gourdes réutilisables pour les compotes à boire pour les élèves.

Avec « Allons au jardin pour manger sain ! », le centre socioculturel du SIRA propose d'accompagner un groupe d'habitants vers une alimentation plus durable.

Cette mobilisation s'articulera autour de 3 temps :
1- La mobilisation des habitants autour de l'alimentation durable, avec la co-construction d'un programme qui réponde aux attentes et questionnements des participants, puis l'animation d'ateliers qui permettent d'explorer les différentes dimensions d'une alimentation plus durable, et d'outiller ces consommateurs participants.
2- L'aménagement et la gestion d'un potager avec le groupe : définition avec les participants du projet de potager selon leurs envies et contraintes, aménagement des espaces à cultiver, mise en culture et gestion au naturel du potager.
3- L'approfondissement de thématiques autour de l'alimentation durable à la demande des participants, la capitalisation et l'évaluation pour pérenniser l'action dans le temps.

Ces actions s'appuieront sur l'équipe interne du centre socioculturel du SIRA, l'intervention de prestataires extérieurs, et en étroite collaboration avec DOUAISIS AGGLO, pour assurer la montée en compétences des animateurs, et la cohérence avec les actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation ALIMCAD 2020 sur le Douaisis.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :
Action 4 – Education alimentaire de la jeunesse.
Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires.

Résultats visés par le projet :
- Une meilleure connaissance et identification des fruits par les élèves.
- Une meilleure connaissance des modes de cultures des différents fruits et légumes par la visite d'exploitations maraichères et la mise en place de carrés potagers au sein d'écoles maternelles partenaires.
- Une prise de conscience chez les parents des bienfaits du « fait maison » notamment par la réduction des déchets (ex : compotes à boire) et par une consommation locale et responsable.
- Une évolution des comportements alimentaires des participants vers une alimentation plus saine, locale et durable.
- Une promotion des jardins nourriciers facteurs d'une alimentation durable et locale par la découverte de différents modes de culture et la création de potagers au naturel.

Public visé :
- Elèves de maternelles
- Parents d'élèves
- Enseignants
- Public adulte, avec priorité pour des adultes rencontrant des difficultés sociales et financières

Coût global de l'action : 21 226 €
Participation de DOUAISIS AGGLO : 16 980 €
Autres co-financements : Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux

Action 5 – DOUAISIS PASSERELLE – « Du semis à l'assiette, cultivons notre bien-être »

Descriptif synthétique de l'action :
DOUAISIS PASSERELLE propose de poursuivre et approfondir les actions proposées aux usagers de l'épicerie pour renforcer leur autonomie alimentaire, autour de carrés potagers et d'ateliers cuisine.

Concrètement, l'action « du semis à l'assiette, cultivons notre bien-être ! » se traduira par :
- L'organisation de 4 cycles de rencontres avec :
- « les cafés gourmands du jeudi matin » ;
- l'entretien au naturel et la culture des carrés potagers ;
- la réalisation de bacs aromatiques permettant de faire le lien entre les ateliers jardins de l'épicerie et chaque foyer ;
- L'organisation de repas conviviaux à la fin des cycles comme objectif pour le groupe et pour partager les savoirs et savoir-faire acquis avec des personnes extérieures ;
- L'organisation d'ateliers de cuisine et jardinage parents/enfants deux fois par an.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :
Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires
Action 18 – Des initiatives alimentaires solidaires et durables

Résultats visés par le projet :
- Participation des usagers de l'épicerie aux cycles d'ateliers ;
- Entretien au naturel des carrés potagers par les participants ;
- Organisation avec les participants des temps forts ;
- Evaluation positive par les participants ;
- La mobilisation de parents et d'enfants, lors de certaines rencontres.

Public visé :
- Les usagers de l'épicerie solidaire, adultes et enfants.

Coût global de l'action : 3 800 €
Participation de DOUAISIS AGGLO : 3 000 €
Autres co-financements : Caisse d'Allocations Familiales

Action 6 - Du miel sur mes tartines – les Puppet Choux

Descriptif synthétique de l'action :
L'action « Les Puppet Choux » consiste en la réalisation d'un court-métrage d'animation autour de l'alimentation durable. Cette action a pour objectif de permettre aux usagers de l'épicerie solidaire qui ont participé aux actions menées jusque-là en faveur d'une alimentation plus durable au sein de l'épicerie, de transmettre leurs connaissances à un large public, et de découvrir d'autres méthodes de communication et de valorisation de l'alimentation saine, locale et durable.

Cette action s'articulera autour des étapes suivantes :
- Ecriture du scénario, confection des marionnettes et du décor.
- Répétitions et tournage du clip vidéo.
- Montage du film et post production.
- Partage de la vidéo.

Cette vidéo pourra être diffusée lors du Festiplanète, dans écoles, les centres sociaux, etc., et pourra, si les échéances le permettent, concourir au Festival du Court Kilométrage organisé dans le cadre du projet INTERREG V « AD-T », afin d'être diffusée notamment pendant la semaine de l'alimentation durable.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :
Action 13 – Organisation d'une semaine de l'alimentation durable.
Action 14 – Des outils à portée de main.

Résultats visés par le projet :
- La réalisation d'un court-métrage d'animation autour de l'alimentation durable.
- L'implication et la valorisation des usagers de l'épicerie via ce projet.
- Le développement de la prise de conscience des liens entre alimentation et citoyenneté.

Public visé :
- Les usagers de l'épicerie impliqués dans le projet;
- Tout public.

Coût global de l'action : 7 189 €
Participation de DOUAISIS AGGLO : 6 000 €
Autres co-financements : Fonds propres Du miel sur mes tartines

Action 7 - EPISOL 59 – A nos assiettes !

Descriptif synthétique de l'action :

L'action « A nos assiettes ! » proposé par l'épicerie solidaire EPISOL59, à Guesnain, vise à développer la montée en compétences des bénéficiaires de l'épicerie impliqués dans les actions en faveur d'une alimentation plus durable (participants aux cycles d'ateliers en 2019), développer l'éducation alimentaire des jeunes, via des ateliers enfants, et renforcer les liens entre alimentation et citoyenneté.

Pour cela, cette action propose le programme suivant :
- L'animation de 20 ateliers parents/enfants autour des produits locaux, de l'équilibre alimentaire, de l'origine des produits, de l'éveil des sens, etc., avec une motivation à participer à un maximum de rencontres et l'organisation d'un temps fort créatif à la fin de l'année ;
- L'organisation de 5 rencontres pour approfondir certains thèmes et maintenir leur mobilisation, avec les participants aux ateliers de 2019 ;
- L'organisation de 2 temps forts pour favoriser le partage de savoirs et de savoir-faire entre participants, et rapprocher la convivialité et le plaisir de l'alimentation saine, locale et durable.
- L'organisation de 3 visites extérieures pour créer du lien avec les partenaires de l'épicerie et renforcer l'éducation à une alimentation saine, locale et durable.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :
Action 18 – Des initiatives alimentaires solidaires et durables.
Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires.
Action 4 – Education alimentaire de la jeunesse.

Résultats visés par le projet :
- L'organisation de 2 temps forts ;
- L'implication des habitants de 2019 dans l'animation de certains ateliers ;
- Le développement des connaissances et savoir-faire des parents et enfants participants aux ateliers ;
- La mobilisation et/ou la sensibilisation de 80 nouvelles personnes.

Public visé :
- Les usagers de l'épicerie solidaire, adultes et enfants.

Coût global de l'action : 10 238 €
Participation de DOUAISIS AGGLO : 8 000 €
Autres co-financements : ANDES, Fonds propres

Action 8 – La Plateforme Santé Douaisis - « Le germoir des projets Alim' petite enfance ! »

Descriptif synthétique de l'action :

Dans le cadre des programmations ALIMCAD 2018 et 2019, la Plateforme Santé Douaisis a d'abord réalisé un diagnostic des structures autour de la petite enfance sur le territoire de DOUAISIS AGGLO et de leurs actions et besoins autour de l'alimentation des tout-petits, puis a proposé un cycle de 8 rencontres thématiques destiné aux professionnels de la petite enfance sur le territoire.

Dans le cadre du projet « Le germoir des projets Alim' petite enfance ! », la Plateforme Santé Douaisis accompagnera 3 structures dans la mise en œuvre de leur projet autour de l'alimentation des tout-petits et poursuivra l'animation du réseau créé autour de la petite enfance et de l'alimentation sur le territoire de DOUAISIS AGGLO.

Cette action se traduira concrètement par :
- L'information des structures de la petite enfance sur le projet ;
- La sélection de 3 structures volontaires pour proposer un projet d'éducation alimentaire qui implique les parents ;
- L'accompagnement de ces structures à travers 4 rencontres (diagnostic, précision de l'action, appui à la création de l'action, appui à l'évaluation) ;
- La capitalisation et le partage de ces expériences ;
- Le recensement et la capitalisation des ressources disponibles sur le territoire à destination du réseau de professionnels de la petite enfance.

La Plateforme Santé Douaisis contribuera également à la Semaine de l'alimentation durable 2020, pour promouvoir les pratiques alimentaires saines, locales et durables auprès des usagers de la Plateforme et des salariés du bâtiment de l'Arsenal.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :
Action 3 – L'alimentation de la petite enfance

Résultats visés par le projet :
- La création et le déroulement de 3 actions menées au sein des structures de la petite enfance ;
- La pérennisation du réseau de professionnels de la petite enfance mobilisés autour des questions alimentaires sur le territoire de DOUAISIS AGGLO ;
- L'évolution des connaissances sur l'alimentation des tout-petits et l'éducation alimentaire par les parties prenantes ;
- L'expérimentation et la capitalisation d'actions qui pourront être déployées, reproduites et pérennisées par les paires sur le territoire de DOUAISIS AGGLO ;
- L'animation de 4 rencontres à l'occasion de la semaine de l'alimentation durable.

Public visé :
- Les professionnels de la petite enfance ;
- Indirectement, les parents et enfants de 0 à 3 ans ;
- Les patients et usagers de la Plateforme, ainsi que les employés du bâtiment de l'Arsenal.

Coût global de l'action : 7224,95 €
Participation de DOUAISIS AGGLO : 5 520 €
Autres co-financements : Fonds propres

<u>Action 9 - Les Imprononçables – Une COMADIT pour tous</u>

Descriptif synthétique de l'action :

L'action « Une COMADIT (Comédie sur l'Alimentation Durable par l'Improvisation Théâtrale) pour tous » de la troupe de théâtre d'improvisation Les Imprononçables a vocation à sensibiliser le grand public à l'alimentation durable grâce à un nouveau format : le théâtre d'improvisation. Il s'agira pour la troupe d'interagir avec le public pour l'emmener à explorer, de façon ludique et créative, différentes dimensions de l'alimentation durable : gaspillage alimentaire, consommation de produits locaux, diversification des apports en protéines, etc.

Un spectacle d'improvisation sera proposé à l'occasion de la Semaine de l'alimentation durable dans une ferme locale.

Pour que l'ensemble du spectacle soit cohérent, la troupe d'improvisation veillera à ce que l'événement soit zéro déchet, notamment avec la mise à disposition d'éco-cups.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :
Action 11 – Sensibilisation partout et pour tous.
Action 12 – Organisation d'une semaine de l'alimentation durable.

Résultats visés par le projet :
- Sensibilisation du public à l'alimentation durable de façon ludique.
- Exemplarité de l'événement en matière de durabilité.

Public visé :
- Tous publics.

Coût global de l'action : 1 125 €
Participation de DOUAISIS AGGLO : 750 €
Autres co-financements : Valorisation bénévolat

Action 10 - Association Les Sens du Goût – « Le Douaisis est savourable : Manger, c'est toute la vie ! »

Descriptif synthétique de l'action :
Pour l'année 2020, Les Sens du Goût propose avec le projet « le Douaisis est savourable : Manger c'est toute la vie ! » de développer l'éducation alimentaire et sensorielle de 0 à 99 ans, avec trois actions, pour les tout-petits, pour les scolaires ainsi que pour les séniors.

- L'action « Bébé Gourmet » : Cette action déjà mise en place à Flines-lez-Râches en 2018 et à Douai en 2019 a vocation à outiller parents et professionnels de la petite enfance sur le comportement alimentaire des jeunes enfants de 0 à 4 ans, à travers un cycle de 4 rencontres de 2h30, et d'un temps de formation des professionnels de la petite enfance. Cette action aura lieu en 2020 sur l'Arleusis.

- L'action « Poivre & Sel » : Cette action a vocation à accompagner les seniors à (re)trouver du plaisir alimentaire, le goût d'une alimentation saine et de saison, à les informer sur les besoins nutritionnels spécifiques et les changements physiologiques liés à l'âge, et à utiliser l'éducation sensorielle et culinaire comme vecteur de découverte, d'échange, de partage et de plaisir. Pour cela, l'association Les Sens du Goût a construit, en partenariat avec une référente sénior de l'association des Centres sociaux de Douai ainsi que la résidence autonomie de la Fonderie, un cycle de 4 séances de 2h30 pour des personnes âgées préparant elles-mêmes leurs repas.

- L'action « Vive les légumineuses ! » : En accord avec la thématique annuelle alimentation-santé du programme ALIMCAD « Diversification des apports en protéines », et pour accompagner les orientations nationales et internationales en faveur d'une augmentation de la part des protéines végétales dans l'assiette (notamment en restauration scolaire, dans le cadre de la loi EGALIM), l'association Les Sens du Goût propose de construire avec des animateurs de la pause méridienne un cycle d'animations autour des protéines végétales. Cette formation-action en 5 modules permettra de créer des ateliers qui seront ensuite animés de façon autonome par les encadrants de la pause méridienne, afin de susciter l'envie de découvertes alimentaires, le plaisir, la valorisation des légumineuses, etc. En 2020, cette action sera organisée sur Douai.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :
Action 1 – Une thématique spécifique sur l'alimentation et la santé : diversification des apports en protéines
Action 3 – L'alimentation de la petite enfance
Action 4 – Education alimentaire de la jeunesse
Action 5 – L'alimentation au cœur des actions de promotion de la santé, un tremplin pour le bien-être de tous

Résultats visés par le projet :
- Jeunes parents et professionnels de la petite enfance outillés pour l'éducation alimentaire des 0 à 4 ans.
- Séniors et partenaires de l'action « Poivre & Sel » outillés sur le plaisir et les besoins nutritionnels de l'alimentation des plus âgés.
- Développement des liens entre actions, structures et professionnels à l'échelle du territoire de DOUAISIS AGGLO, autour de l'éducation alimentaire et sensorielle.
- Développement d'une approche sensorielle et non culpabilisante de l'alimentation auprès des professionnels et des habitants.
- Création d'un cycle d'animation « vive les légumineuses ! » transférable à différents restaurants scolaires de DOUAISIS AGGLO.

Public visé :
- Des parents de jeunes enfants (0 à 4 ans) de l'Arleusis et des professionnels de la petite enfance.
- Des personnes âgées domiciliées à la résidence autonome de la Fonderie, des personnes âgées actives au Conseil des Sages, des aidants de la plateforme de répit et d'accompagnement des aidants du Douaisis, ponctuellement des personnes âgées dépendantes, et des professionnels.
- Des animateurs des pauses méridiennes.

Coût global de l'action : 13 124 €
Participation de DOUAISIS AGGLO : 9 839 €
Autres co-financements : Ville de Douai, Conseil régional Hauts-de-France, Plateforme d'Accompagnement et de Répit des aidants du Douaisis.

Action 11 –UFC- Que choisir – Les bons réflexes alimentaires

Descriptif synthétique de l'action :

L'association UFC-Que choisir Douai a vocation à informer, conseiller et défendre les consommateurs dans leur intérêt, notamment sur les questions alimentaires.
Pour la programmation ALIMCAD 2020, l'UFC-Que choisir Douai propose de partager davantage encore son expertise sur les produits de consommation alimentaire pour outiller les consommateurs et éclairer leurs choix alimentaires, en accompagnant la montée en compétences des acteurs locaux sur cette thématique.

Pour cela, l'association propose :
- L'organisation et l'animation de conférences sur l'alimentation et les repères à notre portée pour éclairer nos choix alimentaires ;
- La formation des professionnels relais sur l'étiquetage alimentaire et les nouveaux outils existants pour mieux décrypter les produits de consommation alimentaires courants (ex : Nutriscore, Yuka…) ;
- L'animation de stands d'information pour diffuser également largement ces conseils et outils auprès du grand public.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :
Action 17 – Formation et accompagnement des « professionnels relais »

Résultats visés par le projet :
- L'association UFC Que-choisir Douai informe et conseille les consommateurs du Douaisis dans leurs pratiques alimentaires, en accord avec les orientations du programme ALIMCAD ;
- Les professionnels relais maîtrisent les clés de lecture des étiquettes alimentaires, et sont en mesure d'accompagner leurs publics ;
- Les professionnels relais sur le Douaisis maîtrisent l'utilité, le fonctionnement et les points de vigilance des outils numériques facilitant le décryptage des produits de consommation alimentaire ;
- Le rôle et le pouvoir des consommateurs dans la transition du système alimentaire vers plus de durabilité est réaffirmé.

Public visé :
- Les professionnels relais sur le Douaisis (animateurs des centres sociaux, des épiceries solidaires, des associations sociales et socio-culturelles, etc.).
- Le grand public.

Coût global de l'action : 3 600 €
Participation de DOUAISIS AGGLO : 2 880 €
Autres co-financements : Valorisation du bénévolat.

Tableau Récapitulatif des conventions 2020

Mise en œuvre du programme ALIMCAD 2020

Partenaire & projet	**Montant en € HT de la subvention**
Association de Parents d'Elèves de Villers-au-Tertre « A la découverte des énigmes gustatives ! »	**1 200 €**
APROBIO « Mon assiette santé diversifiée »	**7 600 €**
Bio en Hauts-de-France « P.A.N.I.E.R.S. »	**14 088 €**
Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux « Mangeons local, mangeons durable en Arleusis »	**16 980 €**
DOUAISIS PASSERELLE « Du semis à l'assiette cultivons notre bien-être »	**3 000 €**
Du miel sur mes tartines « Les Puppet Choux »	**6 000 €**
EPISOL 59 « A nos assiettes ! »	**8 000 €**
La Plateforme Santé Douaisis « Le germoir des projets Alim'petite enfance »	**5 520 €**
Les Imprononçables « Une COMADIT pour tous !»	**750 €**
Les Sens du Goût « Le Douaisis est savourable : Manger c'est toute la vie ! »	**9 839 €**
UFC- Que choisir Douai « Les bons réflexes alimentaires »	**2 880 €**
TOTAL	**75 857**

Cette programmation présente les actions qui sollicitent des interventions financières. Elle pourra être complétée d'actions des partenaires du programme ALIMCAD n'impliquant pas de subvention de la part de DOUAISIS AGGLO, et/ou d'actions mises en œuvre directement par DOUAISIS AGGLO. Cette programmation sera alors enrichie en cohérence avec l'ensemble des autres actions retenues et mises en œuvre sur le territoire.

Par exemple, le SYMEVAD a proposé d'accompagner dans le cadre du programme ALIMCAD la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de la restauration scolaire de trois communes de DOUAISIS AGGLO.

Par ailleurs, les épiceries solidaires ont sollicité une subvention auprès de la Fondation des Lumières. Si elles obtiennent un co-financement, cette somme viendra en déduction de la part DOUAISIS AGGLO.

Ainsi, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les conventions de partenariats :
  - Convention avec l'APE de Villers-au-Tertre ;
  - Convention avec l'association APROBIO ;
  - Convention avec l'association Bio en Hauts-de-France ;
  - Convention avec le Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux ;
  - Convention avec l'association DOUAISIS PASSERELLE ;
  - Convention avec l'association Du miel sur mes tartines ;
  - Convention avec l'association EPISOL59 ;
  - Convention avec la Plateforme Santé Douaisis ;
  - Convention avec l'association Les Imprononçables ;
  - Convention avec l'association Les Sens du Goût ;
  - Convention avec l'association UFC-Que choisir Douai.
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions mobilisables sur ces actions,
- d'autoriser le Président ou son délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision,
- de déléguer au Président ou son représentant délégué la faculté de passer, le cas échéant, un avenant permettant de proroger la durée de la convention d'une durée de 12 mois maximum.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 61

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 8

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Jacques PEYRAUD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Questions diverses

18.1 – Adhésion de DOUAISIS AGGLO à l'association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP)

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est un texte réglementaire développé pour encadrer le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Il s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français.
Entré en application sur le territoire national le 25 mai 2018, le RGPD oblige l'ensemble des acteurs concernés par le traitement de données à caractère personnel à se mettre en conformité avec les prescriptions du Règlement.

Afin de répondre à ces obligations, le conseil communautaire de DOUAISIS AGGLO a délibéré le 29 mars 2019 le recrutement d'un Délégué à la Protection des Données (DPD), pour mener les travaux de conformité au RGPD de l'organisme.

Ayant pour missions d'informer et de conseiller la collectivité, son représentant légal ainsi que leurs employés, le DPD est également chargé de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données. Le DPD se doit donc de maintenir ses compétences et connaissances et de s'efforcer de les améliorer et de les enrichir constamment par la veille juridique, technologique, sociétale et la formation continue.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé d'adhérer à l'association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel (AFCDP) ; les statuts de cette association (loi 1901) sont présentés en annexe.

L'AFCDP offre un cadre d'échange entre professionnels concernés par la protection des données personnelles, en développant un réseau d'acteurs aux profils divers et en proposant une expertise juridique, technique ainsi que des outils et une plateforme de partage de méthodes et de pratiques utiles aux DPD dans ses missions quotidiennes.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'accepter l'adhésion de Douaisis Agglo à l'AFCDP,
- de régler les cotisations d'adhésion annuelles (valeur actuelle 450 € / an),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes s'attachant à cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 62

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 8

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Jacques PEYRAUD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Questions diverses

18.2 – Demandes de dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces durant l'année 2020 – Communes de Flers en Escrebieux, Dechy et Waziers – Avis de Douaisis Agglo

Des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par le Maire dans les conditions visées à l'Article L3132-26 du code du travail, modifié par la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V) :

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Suivant ces dispositions, Messieurs les maires des communes de Flers en Escrebieux, Dechy et Waziers ont saisi Douaisis Agglo pour qu'elle émette un avis sur l'ouverture de commerces de détail certains dimanches au cours de l'année 2020 ; leur demande vous est présentée ci-après :

Demande de M. le Maire de Flers en Escrebieux :
M. le Maire de Flers en Escrebieux a saisi Douaisis Agglo pour qu'elle délivre son avis sur la demande d'ouverture émise par l'hypermarché et la galerie marchande CARREFOUR DOUAI FLERS pour les dimanches suivants : ***12 janvier 2020 – 3 mai 2020 - 28 juin 2020 - 6, 20 et 27 septembre 2020 – 1er et 29 novembre 2020 - 6, 13, 20 et 27 décembre 2020***

Demande de M. le Maire de Dechy :
M. le Maire de Dechy a saisi Douaisis Agglo pour qu'elle délivre son avis sur les demandes d'ouverture émises par plusieurs enseignes de la Zone du Luc pour les dimanches suivants : ***12 janvier 2020 - 28 juin 2020 – 30 août 2020 - 6 septembre 2020 – 11 octobre 2020 – 8, 22 et 29 novembre 2020 - 6, 13, 20 et 27 décembre 2020***

Demande de M. le Maire de Waziers :
M. le Maire de Waziers a saisi Douaisis Agglo pour qu'elle délivre son avis sur la demande d'ouverture émise par le magasin BOULANGER, ZAC du Bas Terroir pour les dimanches suivants : ***12 janvier 2020 - 28 juin 2020 – 22 et 29 novembre 2020 - 6, 13, 20 et 27 décembre 2020***

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'émettre un avis favorable sur les demandes présentées ci-dessus déposées par messieurs les maires de Flers en Escrebieux, Dechy et Waziers,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À LA MAJORITE (2 voix CONTRE)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 63

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 8

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Jacques PEYRAUD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Questions diverses

18.3 – Délégations d'attribution au Président et au Bureau communautaire

Il est proposé de déléguer au Président et au Bureau communautaire les attributions suivantes, conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales.

Délégations d'attribution au Président

- Souscription de tous les actes s'attachant à la réalisation des travaux de déconnexion des réseaux ENEDIS, GDF et Véolia de la maison qui vient d'être acquise par la communauté d'agglomération à Mme Valet dans le cadre de l'opération de construction du planétarium (signature des devis établis par les concessionnaires notamment).

- Attribution et signature du marché pour la mise en conformité des branchements et des réseaux - Rues du 1er mai, 8 mai, 14 Juillet, de la Plaine, Bultez, de la Paix et Facon à Waziers (marché n°19AS153)
→ *Une consultation doit être lancée pour ce marché estimé à 216 397,33 € H.T. (la dépense correspondante est prévue à l'article n°2315 du budget annexe assainissement). Compte tenu du montant estimatif, la procédure de mise en concurrence suivie sera une procédure adaptée conformément à l'article R2123-1-1° du Code de la Commande Publique.*

Délégations d'attribution au Bureau communautaire

- Adoption du Programme d'Actions (PA) 2020 au titre de la convention des aides à la pierre et de la convention de gestion ANAH.
- Souscription de l'avenant 2019-2 à la Convention de délégation de compétence et de gestion des aides habitat parc privé et parc public 2017-2022 relatif à la fin de gestion de l'année 2019.
- Souscription des avenants 2020-1 à la Convention de délégation de compétence et de gestion des aides habitat parc privé et parc public 2017-2022 relatifs à l'ouverture de gestion de l'année 2020.
- Souscription des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) 2019-2024 de Norévie, Maisons et Cités et Partenord.
- Souscription de la convention d'OPAH RU Douai centre-ville.
- Souscription des Conventions Douaisis Agglo /ville fixant les modalités de paiement des contributions ville au protocole NPNRU avec les communes de Sin le Noble, Douai et Flers en Escrebieux.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'adopter les propositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

19/12/2019 - 64

Date de la convocation : 13 Décembre 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents : 38 Pouvoirs : 8

Le Jeudi 19 Décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GERARD, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), Mme Annick LOUVION (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), M. Francis FUSTIN (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Lionel COURDAVAULT).

EXCUSÉS :
Mme Nadine MORTELETTE, M. Alain BOULANGER, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. René LEDIEU, M. Romuald SAENEN, Mme Nacéra SOLTANI, M. Alain SEGOND, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, Mme Claudine PARNETZKI, M. Dominique RICHARD, Mme Reine DEFRANCE, M. Jean-Jacques PEYRAUD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

18 – Questions diverses

18.4 – Politique foncière - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lambres lez Douai pour l'opération de déconstruction/désamiantage de l'ancien EHPAD « Les Fontinettes »

Nous sommes sollicités par la Commune de Lambres Lez Douai à l'effet de lui octroyer un fonds de concours, dans le cadre de la politique foncière de Douaisis Agglo, pour la réalisation d'une opération de déconstruction/désamiantage de l'ancien EHPAD « Les Fontinettes », sis sur son territoire, ensemble immobilier dont elle va se rendre propriétaire.

Ce fonds immobilier une fois traité sera intégré dans une opération d'aménagement global (voies, aires de bus etc…).

Les procédures de mise en concurrence mises en œuvre par la commune pour sélectionner les entreprises permettent de fixer le montant de l'opération à un total de 194 838. 07 euros HT.

Il vous est proposé d'accorder un fonds de concours communautaire de droit commun (L5216-5 CGCT) d'un montant de 50% des dépenses totales de l'opération, déduction faites d'éventuelles subventions extérieures que percevra la commune à raison de cette opération de déconstruction/désamiantage de l'ancien EHPAD « Les Fontinettes ».

Le versement de ce fonds de concours se fera sur présentation des factures acquittées par la commune, ainsi que d'un plan de financement faisant apparaitre les dépenses et les recettes (avec éventuelles subventions extérieures).

Comme le prévoit la délibération du conseil communautaire créant ce régime de fonds de concours au titre de la politique foncière de la communauté, en cas de cession d'un ou de plusieurs des immeubles concernés, la commune reversera à DOUAISIS AGGLO la moitié du prix de vente qu'elle aura perçu.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser ce fonds de concours,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présent décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué,

Dominique RICHARD